



SOMMAIRE

	Page
Point 52 de l'ordre du jour :	
Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain (suite) :	
a) Rapport du Comité spécial contre l' <i>apartheid</i> ;	
b) Rapport du Secrétaire général	789

**Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).**

POINT 52 DE L'ORDRE DU JOUR

**Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain
(suite) :**

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;**
- b) Rapport du Secrétaire général**

1. M. YAGUIBOU (Haute-Volta) : Monsieur le Président, il est réconfortant de constater que, depuis que le régime colonialiste portugais a baissé les bras en Afrique, emporté lui-même par le raz-de-marée d'une population en colère, le rouleau compresseur de la libération avance inexorablement dans ce continent. Il avance surtout vers cette partie de l'Afrique où un régime inhumain impose sa loi à des populations d'hommes dont le seul crime ne tient qu'à la couleur de leur peau. Le régime d'*apartheid* est horriblement connu pour que cette assemblée se plaise encore à le décrire. Nous en connaissons les fondements. Nous en voyons chaque jour les manifestations féroces et sanglantes. Ce qui paraît surtout étonnant et inquiétant, c'est que notre organisation ne soit pas arrivée jusqu'à ce jour à des décisions satisfaisantes pour régler ce problème. Les causes de cette inaction sont connues.

2. Dans cette enceinte, chaque année, des vœux pieux sont proférés et c'est à qui professera le plus sa bonne foi dans son opposition à l'*apartheid*. En réalité, la plupart des pays occidentaux ont toujours soutenu, d'aucuns ouvertement, d'autres plus discrètement, le régime d'*apartheid*. Intérêts commerciaux, stratégiques, politiques ont pris le pas sur les nobles buts que notre organisation s'est assignés, à savoir la défense des droits de l'homme et l'élimination du racisme. Il est affligeant de constater que ce sont ceux qui parlent le plus de droits de l'homme qui aident à bafouer ceux des habitants de l'Afrique australe. Y aura-t-il ici, comme c'est le cas là-bas, un droit spécial pour les Blancs et un autre pour les Noirs ?

3. Des résolutions ont été adoptées ici à une large majorité demandant des sanctions économiques ou réclamant la rupture des liens politiques, économiques et culturels avec l'Afrique du Sud. Bien entendu, ces résolutions sont demeurées lettre morte. L'inapplication des résolutions de

l'Organisation des Nations Unies à l'encontre du régime sud-africain a pour conséquence naturelle de maintenir le système d'*apartheid*. Elle empêche les pressions en faveur d'une redistribution de revenus nécessaire à l'extension du marché intérieur sud-africain et donc, maintient et renforce l'inégalité entre Blancs et Noirs. Elle donne aussi bonne conscience à ce régime qui se donne l'impression d'appartenir au monde civilisé, mais si les pressions économiques ont échoué, on aurait pu s'attendre au moins à ce que les pays acceptent de cautionner une pression morale isolant totalement le régime d'*apartheid*, comme l'on met en quarantaine ceux qui sont atteints d'une maladie honteuse et contagieuse.

4. Le triple veto d'octobre 1974¹ contre l'expulsion de l'Afrique du Sud de l'Organisation des Nations Unies, le premier dans l'histoire du Conseil de sécurité, a confirmé pour tout le monde ce qu'on avait longtemps prétendu, à savoir que les grandes puissances occidentales soutiendraient en cas de crise les Blancs d'Afrique du Sud. Cette prise de position radicale et sans équivoque des leaders de l'Occident a causé en Afrique et sans doute ailleurs un sentiment de stupeur, voire de désenchantement, et a confirmé la thèse de ceux qui pensaient que la situation en Namibie, en Rhodésie et en Afrique du Sud ne changerait que sous l'effet de la violence.

5. Le deuxième triple veto qui vient d'être émis à propos de la question namibienne² ne fait que nous renforcer dans cette idée en même temps qu'il nous démontre que le Conseil de sécurité tend à devenir de plus en plus inefficace. En effet, après avoir constaté que la résolution 385 (1976), adoptée à l'unanimité par le Conseil, avait été ignorée par l'Afrique du Sud, tout observateur se serait attendu à ce que le Conseil prenne les mesures qui s'imposaient. Mais, on nous a encore présenté le triste spectacle des explications de vote embarrassées. Dans ce contexte, qui peut alors s'étonner des événements de Soweto ? Qui peut s'étonner du fait que les pays de première ligne aient défini une position conséquente pour l'intensification de la lutte armée jusqu'à la matérialisation des droits des populations africaines ?

6. A un moment donné, le régime d'*apartheid* a tout fait pour nous présenter un visage souriant. C'est ainsi qu'en 1974, alors que ce régime était sur la sellette au Conseil de sécurité, le premier raciste a cru nous tromper, en nous demandant six mois pour changer sa politique. Effectivement, quelques concessions mineures ont été faites. Mais jamais, elles n'ont remis en cause la politique d'*apartheid*. Certaines tendaient à le renforcer. D'ailleurs, dès le 12

¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, 1808^e séance.

² Ibid., trente et unième année, 1963^e séance.

novembre 1974, M. G. P. Mulder, ministre de l'intérieur et de l'information du régime raciste disait :

“Nous demander de renoncer à toute notre politique de développement séparé pour nous conformer à la règle majoritaire et assurer l'intégration est absolument hors de question. Telle n'est pas notre intention et nous nous y refusons.”

Les Africains n'ont jamais été dupes de cette politique et l'ont fermement rejetée. Par contre, depuis 1974, l'*apartheid* n'a fait que renforcer ses structures de répression. De nouvelles lois scélérates ont été adoptées telles que le *Parliamentary Internal Security Commission Act*, portant création d'une commission permanente chargée de mener la chasse aux sorcières contre les organisations antiracistes. Intervint ensuite l'*Internal Security Act* permettant au gouvernement de détenir pour une durée indéfinie toute personne qu'il suspecte de porter atteinte à la sécurité du régime d'*apartheid*. Enfin, le *Defence Amendment Act* permettant toujours au gouvernement d'envoyer des troupes au-delà de ses frontières. Toutes ces lois sont destinées à intensifier la répression déjà féroce contre les opposants à l'*apartheid* qui se manifestent de plus en plus nombreux non seulement parmi les Noirs, mais aussi parmi les populations blanches elles-mêmes. Il n'est plus un secret pour personne que l'*apartheid* a parallèlement renforcé considérablement son budget militaire aux fins de menacer les Etats africains voisins.

7. Les agressions contre l'Angola à la veille de son indépendance, contre la Zambie en juillet dernier, ont été ressenties par l'Afrique entière comme une insulte à sa dignité. Cela montre que la politique d'*apartheid* ne menace pas seulement la sécurité intérieure en Afrique du Sud mais aussi les Etats africains qui n'accepteront jamais la situation actuelle. C'est à ce titre que l'*apartheid* est une menace pour la paix.

8. La conjugaison de la répression féroce que le régime raciste mène à l'encontre des Noirs et de la légèreté avec laquelle les grands pays occidentaux ont considéré jusqu'ici ce problème a créé une situation explosive non seulement en Afrique du Sud, mais en Rhodésie et en Namibie.

9. Les récents événements de la situation en Afrique du Sud, les manifestations de Soweto, d'Alexandra, de Johannesburg et d'autres villes sud-africaines ne sont au fond que la réponse logique à l'inefficacité de notre organisation pour la juste lutte et la cause que défendent ces populations. Après avoir placé un espoir suprême sur cette organisation et après 30 années d'attente, elles ont décidé de trouver elles-mêmes la force nécessaire pour un changement que la communauté internationale leur refuse.

10. Il semble que la situation créée en Afrique du Sud actuellement doit être irréversible. La résistance continuera et s'organisera sans doute, même au prix de milliers de vies humaines. Il est en effet connu que, au-delà d'un certain seuil, les opprimés préfèrent la mort à l'oppression. Mais il est encore plus vrai qu'ils aiment entraîner avec eux les oppresseurs. Depuis le 16 juin, 377 personnes ont été tuées en Afrique du Sud et des milliers ont été blessées. La plupart sont des enfants des lycées et collèges. Maintenant, le moindre événement est cause de manifestations, tant la situation est tendue.

11. Les journaux rapportent que des grèves générales sont en préparation et que des tracts circulent parmi les Noirs appelant au meurtre. C'est dire que la situation est plus qu'explosive. La répression brutale et sauvage ne fait que galvaniser les énergies d'une population frustrée et son désir de briser le carcan de l'*apartheid*. C'est pourquoi, il nous apparaît extrêmement urgent de trouver une solution au problème de l'Afrique australe.

12. Personne ne peut blâmer les initiatives qui sont actuellement prises ici et là. Il est vrai que ces initiatives ne sont pas dictées par un amour soudain pour les Africains. Mais personne n'en demande tant. Il nous suffit de savoir que ceux qui prennent ces initiatives ont enfin compris où se trouvaient leurs intérêts en Afrique. Mais naturellement toute solution pour les problèmes sud-africain, rhodésien et namibien devra passer par la règle de la majorité dans les délais les plus brefs possibles, et en tenant compte des représentants authentiques des populations concernées.

13. Il serait en effet vain de vouloir établir un nouvel ordre politique en Afrique australe, sans tenir compte de ceux qui ont toujours été le fer de lance de la lutte pour l'indépendance et qui y ont consacré leur vie. Les résultats d'une quelconque entente sur le dos des mouvements de libération seraient sans doute extrêmement éphémères et ne feraient que retarder la solution définitive du problème.

14. Les conférences constitutionnelles à caractère ethnique, à cause de leur configuration inégalitaire, ne peuvent mener à rien et nous en avons eu un exemple frappant avec la conférence constitutionnelle de Turnhalle.

15. Il y a lieu aussi de dire que le problème central de l'Afrique australe, c'est l'Afrique du Sud et son système d'*apartheid*. Les problèmes créés en Namibie et en Rhodésie n'en sont que des conséquences. Cependant, il serait dangereux de croire que tous ces problèmes peuvent être résolus du même coup et de la même façon. C'est pourquoi nous attendons avec impatience et ferveur certaines initiatives prises pour l'indépendance de la Rhodésie et de la Namibie.

16. La politique de bantoustanisation pratiquée en Afrique du Sud ou ailleurs par le régime illégal de Vorster préoccupe mon gouvernement. Nous avons eu l'occasion de condamner maintes fois, aussi bien au sein des Nations Unies qu'ailleurs, cette politique. Chaque année, l'Assemblée générale invite tous les gouvernements et toutes les organisations à ne reconnaître en aucune façon les institutions ou autorités créées dans le cadre de cette politique d'*apartheid*.

17. En ce qui les concerne, les pays non alignés, lors de leur cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à Colombo, ont pris l'engagement solennel de ne pas reconnaître ces entités factices, véritable traquenard, conçues par le Premier Ministre raciste pour parfaire et perpétuer son odieuse politique d'*apartheid*.

18. Cette politique aura pour conséquence non seulement de balkaniser l'Afrique, un mini-Etat dépendant économiquement et politiquement de l'Afrique du Sud blanche, mais aussi et surtout de priver de leur citoyenneté sud-africaine plusieurs millions de personnes.

19. Jusqu'à quand la communauté internationale se laissera-t-elle défier par le régime sud-africain ? L'Organisation des Nations Unies, qui est l'objet de scepticisme dans maintes régions, laissera-t-elle encore passer cette chance de s'affirmer définitivement comme l'espoir de l'humanité ?

20. Ma délégation pense qu'il est temps que l'ONU prenne maintenant les mesures qui s'imposent pour que la situation anachronique qui sévit en Afrique australe cesse. En Afrique nous sommes décidés, chacun dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités, à appuyer fermement la politique de libération nationale en Rhodésie et en Namibie et pour l'accession de la majorité noire en Afrique du Sud. C'est un objectif que l'ONU devrait s'assigner et chercher à atteindre.

21. M. PANDA (Inde) [interprétation de l'anglais] : Il y a de cela 30 ans³, l'Inde a attiré l'attention des Nations Unies sur les pratiques inhumaines et immorales de discrimination de la minorité blanche en Afrique du Sud pratiquée sur des bases raciales contre les populations noires, de couleur et brunes, qui composent la majorité de la population. Beaucoup d'eau est passée sous les points depuis. Les Nations Unies ont adopté plus de 150 résolutions condamnant la politique d'*apartheid*. L'énorme majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies a rompu toutes relations avec le régime blanc en Afrique du Sud.

22. L'ONU a déclaré que l'*apartheid* constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité a été invité à adopter des mesures coercitives contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale a reconnu le droit du peuple de l'Afrique du Sud, dans son ensemble, à l'autodétermination et au régime majoritaire basé sur le suffrage universel. En effet, l'Assemblée générale a également reconnu le caractère légitime de la lutte du peuple contre l'*apartheid*, par tous les moyens possibles. En d'autres termes, le régime minoritaire blanc a été dénoncé en tant que régime illégitime.

23. Malheureusement, toutes nos résolutions et toutes nos recommandations n'ont pas encore pu influencer sur le régime blanc en Afrique du Sud. En outre, le Conseil de sécurité n'a pas adopté de mesures coercitives efficaces, par suite du veto exercé par certains membres. A la suite de cela, la majorité opprimée en Afrique du Sud n'a d'autre solution que d'avoir recours à la force pour exercer et acquérir ses droits légitimes. Dans ces circonstances, les Etats Membres de l'ONU n'ont également d'autre solution, apparemment, que d'appuyer pleinement la lutte de la majorité pour l'égalité.

M. Dessande (Tchad), vice-président, prend la présidence.

24. Nous devons continuer à accorder cet appui jusqu'à ce que le régime blanc abolisse la législation existante qui prive la majorité noire de ses droits politiques, économiques et de l'égalité sociale, et jusqu'à ce que la population puisse exercer son droit à l'autodétermination selon le principe de "à chacun une voix". De même, le Conseil de sécurité devrait examiner l'imposition de sanctions efficaces et sélectives afin d'exercer des pressions contre l'Afrique du Sud pour qu'elle abolisse la politique d'*apartheid*.

25. Une pression constante et efficace contre l'Afrique du Sud est absolument nécessaire, car il est tout à fait improbable que le régime blanc élu par la minorité blanche modifiera sa politique raciste sans pression externe suffisante. Nous avons eu récemment des preuves évidentes de pressions internes grandissantes contre le régime blanc. Les révoltes à Soweto et au Cap, les révoltes dans les universités et les écoles ont produit une profonde impression sur le monde extérieur. L'élan de ces protestations de masse venait à la fois des jeunes et des moins jeunes, et de la main-d'oeuvre défavorisée qui a soutenu l'économie de l'Afrique du Sud.

26. Sans aucun doute, ces frustrations se transformeront violemment et fréquemment en tentatives organisées pour renverser le régime blanc. Le peuple noir n'a pas d'autre choix. La minorité blanche semble opposée à l'abolition de l'*apartheid* et ne semble pas vouloir s'écarter de sa voie choisie d'un développement séparé pour les Noirs, par l'établissement des prétendus bantoustans. Cela signifie, en pratique, que la majorité africaine sera concentrée dans 13 p. 100 des terres d'Afrique du Sud, tandis que le reste de la terre sera occupée par la minorité blanche, qui continue d'exploiter la majorité noire de plus en plus pauvre, comme une source de main-d'oeuvre à bon marché.

27. Une telle situation est évidemment inacceptable et doit être condamnée. Nous ne pouvons et nous ne reconnaissons pas le Transkei en tant qu'Etat indépendant, car ce n'est rien d'autre qu'un ghetto africain, sous la domination politique et économique du régime minoritaire blanc à Pretoria. Ma délégation estime que ce régime blanc illégal n'est pas habilité à disposer de parties de territoires de l'Afrique du Sud, ou d'établir des foyers nationaux séparés pour le peuple noir d'Afrique du Sud. De tels actes constituent une violation flagrante du droit du peuple sud-africain à l'autodétermination, ainsi qu'une violation de l'unité et de l'intégrité territoriales de l'Afrique du Sud. La majorité du peuple de l'Afrique du Sud continue à vivre sous la domination colonialiste et raciste exercée par la minorité blanche, et c'est pourquoi l'Assemblée générale a repoussé les pouvoirs du régime blanc. Les processus normaux de décolonisation devraient être appliqués à l'Afrique du Sud, car, au début de ce siècle, la minorité blanche a usurpé le contrôle politique et économique de la majorité africaine.

28. Le devoir de l'ONU est d'assurer que les intérêts de la majorité africaine en Afrique du Sud soient garantis de façon appropriée. Cela dépasse tous les autres intérêts. Avant tout le cancer morbide du racisme, dont le dernier bastion se trouve en Afrique du Sud, doit être extirpé en étant exposé continuellement aux rayons bénéfiques de l'opinion mondiale, sinon par le scalpel de la révolution.

29. M. SHAHI (Népal) [interprétation de l'anglais] : Bien que les peuples du monde, sous l'égide de l'ONU, aient réaffirmé, il y a trois décennies de cela, leur foi en la dignité humaine et les droits égaux pour les hommes et les femmes, ainsi que pour les nations grandes et petites, les aspirations des peuples opprimés de l'Afrique australe n'ont pu être réalisées. La communauté internationale est douloureusement consciente du sort et des souffrances sans nom du peuple de l'Afrique du Sud, sous le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*. La notion même de l'*apartheid* est une

³ Voir document A/149.

insulte jetée à la face de l'humanité. Ni la science ni la religion ne peuvent justifier l'*apartheid*, sous quelque forme que ce soit. Néanmoins, il est regrettable qu'une instance mondiale, telle que l'ONU, n'ait pu éliminer une politique aussi méprisée et ridicule que celle de l'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

30. L'ONU a condamné l'*apartheid* en tant que crime contre l'humanité et dans ses nombreuses résolutions, elle a demandé au régime raciste d'abandonner la politique la plus haïssable et d'assurer l'égalité, la justice et la dignité humaine pour le peuple de l'Afrique du Sud. Mais la voix de la communauté mondiale n'a pas été entendue par le régime criminel de Pretoria. Bien au contraire, dans ses tentatives pernicieuses de maintenir sa politique odieuse, l'Afrique du Sud a eu recours aux assassinats, à la répression et à l'emprisonnement des opposants à l'*apartheid*.

31. Des changements considérables ont eu lieu dans la situation en Afrique australe, au cours de l'année qui vient de s'écouler. La fin de l'empire colonialiste portugais et la naissance du Mozambique et de l'Angola en tant qu'Etats souverains et indépendants ont créé des conditions favorables pour que les mouvements de libération entament leur lutte finale vers la réalisation de l'autodétermination et de l'indépendance. L'intensification du combat pour la liberté au Zimbabwe et en Namibie, et les perturbations en Afrique du Sud sont une protestation contre la politique vile de l'*apartheid* et indiquent clairement que la population de l'Afrique australe a marché de l'avant dans la lutte décisive, et sa victoire est inévitable.

32. Dans ses tentatives désespérées de supprimer les demandes légitimes du peuple, le régime raciste a utilisé la rétorsion policière contre des manifestants pacifiques, et a massacré de nombreuses personnes y compris des écoliers innocents à Soweto et dans d'autres endroits du pays. Des milliers de personnes ont été arrêtées, menacées et emprisonnées. Mais les perturbations et les protestations contre l'*apartheid* continuent sans trêve et se sont étendues partout dans le pays. Au risque de leur vie, des personnes courageuses ont pu organiser des manifestations, des grèves et des boycottages. Sans aucun doute la résistance spontanée à l'*apartheid* continuera jusqu'à ce que ce fléau de l'humanité soit aboli et que le régime majoritaire soit établi en Afrique du Sud, fondé sur l'égalité et la justice.

33. Dans une déclaration publiée après le massacre de Soweto en juin, le Gouvernement de Sa Majesté le roi du Népal a exprimé son sentiment de révolte, par suite des assassinats inhumains commis par l'Afrique du Sud et a condamné le comportement et les actions arbitraires des autorités sud-africaines, dans les termes les plus vigoureux.

34. Le Comité spécial contre l'*apartheid*, dont le Népal a le privilège de devenir membre, a déployé tous ses efforts pour s'acquitter de ses responsabilités pour l'élimination totale de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Ma délégation voudrait remercier le Rapporteur du Comité spécial, d'avoir présenté un rapport très complet sur les travaux du Comité devant cette assemblée [41^e séance]. Le rapport [A/31/22 et Add.1 à 3] porte sur les diverses activités mondiales entreprises par les Nations Unies et la coopération entre organisations gouvernementales et non gouvernementales et autres.

35. Compte tenu des événements récents, de la militarisation croissante et de la collaboration croissante avec certains Etats, comme l'indique le rapport, la situation en Afrique du Sud est grave et constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale, par conséquent, devrait continuer à exercer des pressions contre l'Afrique du Sud. Ma délégation approuve les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid*, qui a pour but l'élimination totale de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

36. L'Assemblée générale, dans sa résolution 3411 G (XXX), a vigoureusement condamné la collaboration entre le régime raciste sud-africain et certains Etats et a invité ces pays à cesser cette collaboration. Il est affligeant de constater que, malgré les appels répétés de l'ONU, la collaboration dans les domaines politique, militaire, économique et autres s'est accrue. Le régime raciste sud-africain a commencé à mettre au point la technique nucléaire avec l'aide de certains pays occidentaux, ce qui met en danger la paix et la sécurité internationales. Cela préoccupe gravement les peuples épris de paix dans le monde. Ma délégation estime que les violations, par les Etats Membres, des résolutions des Nations Unies devraient être condamnées dans les termes les plus vigoureux. Ma délégation voudrait remercier les pays qui, en rompant leurs relations et autres types de rapports avec l'Afrique du Sud, ont coopéré avec ceux qui s'opposent à l'*apartheid* pour isoler le régime de Pretoria. Nous remercions sincèrement aussi les pays qui ont boycotté courageusement les événements sportifs auxquels participent des équipes de sport racistes.

37. Dénoncée par les peuples épris de justice partout dans le monde dont elle est isolée et sous la pression croissante des révoltes dans le pays, l'Afrique du Sud a intensifié son oppression de la population en vertu du *Terrorism Act* et en promulguant aussi de nouvelles lois discriminatoires. Le régime d'*apartheid* n'a pas seulement accru son budget de défense mais a commis des agressions flagrantes contre l'Angola et la Zambie, pour lesquelles elle a été condamnée par le Conseil de sécurité.

38. C'est la pression de la lutte générale du peuple héroïque du Zimbabwe pour la libération qui a contraint le régime rebelle de Ian Smith d'accepter le gouvernement par la majorité au Zimbabwe. Ma délégation se félicite des efforts constructifs déployés pour résoudre les problèmes de l'Afrique du Sud. Mais le rôle prétendument positif joué par le régime Vorster pour résoudre les problèmes n'est rien d'autre que de la propagande pure et simple. L'interview récente du Premier Ministre raciste, publiée dans le *New York Times*, le 19 octobre 1976, a dévoilé l'attitude négative et inébranlable de l'Afrique du Sud en ce qui concerne la solution des problèmes. Le Premier Ministre de l'Afrique du Sud a dit que son pays n'imposerait jamais de sanctions contre le régime rebelle de Ian Smith. En ce qui concerne la reconnaissance de la South-West Africa People's Organization [SWAPO], il a dit : "Je n'ai rien à dire à la SWAPO, rien du tout." Le régime illégal qui occupe le territoire international de la Namibie n'est pas prêt à avoir des conversations avec la SWAPO, reconnue par l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine [OUA] comme représentant authentique du peuple namibien. L'opposition ferme du Premier Ministre raciste à l'abolition de l'*apartheid*

heid et au partage du pouvoir avec la majorité de la population prouve que les prétendues réformes dans le pays ne sont rien qu'une tentative désespérée pour masquer ses intentions sinistres.

39. Ma délégation réaffirme son opposition vigoureuse à la politique des bantoustans. La politique du "développement séparé" et des foyers dits "nationaux" a pour but de maintenir la domination blanche basée sur l'*apartheid*. C'est un plan sinistre qui vise à priver 70 p. 100 de la population de leurs droits inaliénables et de forcer ceux qui restent dans les réserves distinctes de vivre dans moins de 13 p. 100 du territoire. C'est une manoeuvre du régime minoritaire blanc visant à considérer les autochtones en étrangers dans leur pays natal, à défigurer leur culture, leurs traditions et à la longue en finir avec eux. L'octroi de l'indépendance factice au Transkei, le 26 octobre 1976, n'est rien qu'un "trompe-l'oeil" pour maintenir la domination politique du régime raciste.

40. Les délégations savent que dans de nombreuses instances internationales, l'Afrique du Sud a été vigoureusement condamnée. Le Séminaire international sur l'élimination de l'*apartheid* et le soutien de la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud qui s'est tenu à La Havane, Cuba, du 24 au 28 mai 1976, a attiré l'attention du monde sur la situation critique en Afrique du Sud. Il a publié une déclaration et proposé un programme d'action qui comprend des mesures tendant à isoler l'Afrique du Sud et à aider les mouvements de libération. La vingt-septième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est tenue à Port-Louis, Maurice, du 24 juin au 3 juillet 1976, a adopté un certain nombre de résolutions sur l'Afrique du Sud [voir A/31/196 et Corr.1, annexe] par lesquelles, entre autres, des sanctions contre les régimes minoritaires illégaux et racistes ont été soulignées et, tous les pays du monde, et surtout les pays occidentaux, ont été invités instamment à exercer des pressions contre le régime de l'*apartheid*. La cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo, Sri Lanka, du 16 au 19 août 1976, a réaffirmé son engagement ferme pour l'élimination complète du colonialisme, de l'*apartheid* et de la discrimination raciale et a adopté des résolutions visant ces objectifs [voir A/31/197, annexe IV].

41. La résolution 3411 C (XXX) de l'Assemblée générale stipule que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont une responsabilité toute particulière à l'égard des peuples opprimés d'Afrique du Sud. La communauté internationale n'a pas pu encore s'acquitter de ses responsabilités parce qu'un membre des Nations Unies viole de façon flagrante ses obligations à l'égard des principes consacrés dans la Charte. En outre, le Conseil de sécurité n'a pas adopté une résolution, le 19 octobre 1976, tendant à imposer un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud et cela constitue une incitation aux violations futures. Les Etats qui s'opposent à la résolution devraient savoir que le cri angoissé du peuple opprimé d'Afrique du Sud ne peut tomber dans des oreilles sourdes. La collaboration avec un régime fondé sur l'inégalité, le racisme et l'*apartheid* ne peut que l'encourager à plus d'intransigeance.

42. Le Népal s'est toujours opposé au colonialisme, au racisme, à la discrimination raciale et à l'*apartheid*. Ma

délégation est convaincue que les mouvements de libération triompheront bientôt et les derniers vestiges de la domination colonialiste et les régimes racistes seront balayés. J'aimerais conclure en citant le discours de Sa Majesté le roi Birendra, qui s'adressait à la cinquième Conférence des pays non alignés, tenue à Colombo en août 1976. Sa Majesté le roi Birendra a dit :

"Le continent africain qui, jusqu'à hier, a supporté des siècles de colonialisme, respire un air de liberté, sauf pour les régimes colonialistes et racistes qui existent encore en Afrique australe. Par suite de l'effondrement du colonialisme portugais, ces vestiges du colonialisme ont reçu un coup grave. Nous sommes convaincus qu'ils s'effondreront sous la pression de la juste lutte des peuples. Notre appui aux mouvements de libération nationale est dû à notre engagement à l'égard du non-alignement dont la réalisation des objectifs nous lie en tant que membres."

43. M. MARPAUNG (Indonésie) [interprétation de l'anglais] : Avant d'aborder le débat sur les graves manifestations actuelles du problème de l'*apartheid*, il semble à ma délégation qu'il convient de noter le fait que la présente session de l'Assemblée générale marque le trentième anniversaire de l'initiative historique qui a permis que cette question de la discrimination raciale soit soulevée à l'Organisation des Nations Unies pour la première fois. A l'époque, des millions et des millions d'êtres humains dans le monde continuaient à souffrir sous le joug du colonialisme et jour après jour se voyaient privés des droits de l'homme les plus fondamentaux. Par l'action entreprise à l'ONU sous forme de débat sur la discrimination raciale, la communauté internationale s'est vue mise au défi de chercher loyalement une solution à ce problème et les progrès réalisés depuis dans la lutte contre le colonialisme et le racisme sous toutes leurs formes en ont été nettement favorisés. A l'occasion de l'anniversaire de cet acte historique, ma délégation tient à féliciter la délégation de l'Inde du rôle important qu'elle a joué en portant la question de la discrimination raciale à l'attention de l'ONU.

44. L'année qui vient de s'écouler a vu s'intensifier nettement la crise provoquée par les politiques de discrimination pratiquées par les régimes minoritaires racistes d'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe. En dépit de vastes massacres et d'une répression massive de la part de ces régimes, les Africains courageux de ces pays ont redoublé d'efforts dans leur juste lutte pour conquérir la liberté et recouvrer leur dignité humaine. Leurs efforts héroïques ont progressé rapidement et semé la panique chez les régimes racistes qui ont eu recours à des mesures toujours plus désespérées, cherchant vainement à consolider leur système d'oppression. L'Afrique du Sud a ainsi accru ses dépenses militaires qui sont passées de 948 millions de rands l'année dernière à 1 milliard 300 millions cette année et ses effectifs militaires atteindront bientôt 315 000 hommes. L'intransigeance de l'Afrique du Sud, en outre, risque d'allumer un conflit majeur qui pourrait embraser l'ensemble de la région. Il est donc impératif que la communauté internationale prenne des mesures pour assurer que ses décisions, consacrées dans de nombreuses résolutions de l'ONU, soient scrupuleusement respectées par les régimes minoritaires actuels.

45. Il est indéniable que le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud est responsable, au premier chef, des tensions et des

souffrances grandement accrues des peuples de cette région. En ayant recours à des mesures de plus en plus brutales en vue de réprimer la résistance au crime d'*apartheid*, en continuant à occuper de façon illégale la Namibie au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et en aidant le régime minoritaire raciste et illégal de Rhodésie, le régime de Pretoria a ouvert les yeux à l'ensemble de la communauté internationale en confirmant que c'est bien la politique de discrimination raciale qui explique fondamentalement le danger imminent où l'on se trouve d'assister à une conflagration d'origine raciale en Afrique australe. Il appartient donc aux Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures pour fournir toute l'assistance nécessaire aux peuples opprimés et à leurs mouvements de libération dans leur juste lutte; c'est ainsi que l'on contribuera au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

46. Pour satisfaire les besoins des peuples en lutte en Afrique du Sud et de la région dans son ensemble, il est particulièrement important, aux yeux de ma délégation, que la communauté internationale mette au point un programme concret d'aide et d'action politique en vue de répondre aux besoins des peuples d'Afrique australe. Ma délégation tient à cet égard à faire état de son total appui au Programme d'action établi par le Séminaire international sur l'élimination de l'*apartheid*, qui s'est tenu à La Havane, en mai de cette année [A/31/104, annexe II].

47. Comme les participants à ce séminaire l'ont indiqué, un élément important dans la poursuite de la résistance manifestée par les régimes racistes et colonialistes a été l'appui militaire, économique et autre qu'ils n'ont cessé de recevoir de plusieurs autres gouvernements. Il faut donc en déduire que ces derniers ont une part importante de responsabilité en ce qui concerne l'aggravation des tensions en Afrique australe.

48. Cette responsabilité se voit accrue, d'autre part, du fait du refus de certains membres permanents du Conseil de sécurité de permettre à la communauté internationale de prendre des mesures efficaces contre ces régimes racistes en imposant des sanctions comme il est prévu au Chapitre VII de la Charte. Le fait que ces puissances ont constamment recours au veto, alors que l'Afrique du Sud ne cesse de manifester un mépris flagrant à l'égard des résolutions successives du Conseil de sécurité, a sapé l'autorité de l'ONU et son aptitude à adopter des mesures efficaces au cas où d'autres menaces à la paix et à la sécurité internationales interviendraient à l'avenir.

49. De l'avis de ma délégation, les conditions existantes en Afrique australe exigent que le Conseil de sécurité envisage tous les moyens possibles, y compris ceux prévus au Chapitre VII, pour obliger le Gouvernement sud-africain à se conformer immédiatement aux décisions de la communauté internationale.

50. Compte tenu de l'intransigeance persistante manifestée par le régime raciste de Pretoria et du fait qu'il se livre à une répression brutale contre la grande majorité de la population de ce pays, contre ses mouvements de libération, cette répression a atteint son point culminant avec le meurtre massif d'innocents élèves, à Soweto et ailleurs, mon gouvernement soutient vigoureusement la lutte du peuple

africain qui cherche à faire reconnaître les droits fondamentaux de l'homme qui sont les siens.

51. De l'avis de ma délégation, la communauté internationale devrait strictement appliquer les décisions de l'Organisation des Nations Unies et mettre un terme à toute collaboration avec le régime raciste. Comme le Comité spécial contre l'*apartheid* l'a indiqué dans son rapport cette année, "toute collaboration de cet ordre encourage le régime raciste sud-africain à poursuivre ses politiques criminelles..." [A/31/22, par. 244]. Renoncer à un tel encouragement est impératif si l'on veut avoir une chance d'éviter un conflit racial.

52. Cesser toute collaboration militaire avec le régime raciste est aussi d'une grande importance, car celui-ci se verrait ainsi privé des armes perfectionnées qui ont été un élément clef lui permettant de résister jusqu'à présent aux revendications justifiées de la population. Toutes les nations, et notamment celles qui ont une responsabilité particulière du fait qu'elles sont membres permanents du Conseil de sécurité, devraient prendre des mesures pour veiller à ce que leurs relations avec le régime de Pretoria ne contribuent pas à rendre celui-ci plus apte à opprimer ses citoyens noirs.

53. Tout aussi importante est l'aide dont l'Afrique du Sud a pu bénéficier en collaborant économiquement avec d'autres Etats et avec les sociétés multinationales. Les avantages ainsi retirés ont non seulement renforcé l'exploitation économique de l'*apartheid*, mais ont aussi permis au régime d'accroître ses dépenses militaires.

54. Ma délégation pense que les Etats Membres devraient prendre des mesures efficaces pour empêcher leurs ressortissants de se livrer à toutes formes de collaboration économique avec l'Afrique du Sud et que toutes les institutions internationales et multinationales devraient, elles aussi, s'abstenir de semblable collaboration.

55. Le Gouvernement sud-africain a continué de faire preuve de mépris à l'égard des opinions et des résolutions des Nations Unies et est allé de l'avant avec son programme bantoustan, destiné à affaiblir l'opposition du peuple africain à l'*apartheid* par la tactique classique colonialiste "diviser pour régner". Certaines des formes les plus extrêmes de souffrances humaines résultant de l'*apartheid* ont été prouvées lorsque ce régime, par la force, a déplacé des millions d'Africains de leurs foyers traditionnels et chéris pour les installer dans des emplacements désolés, dans ces réserves dont beaucoup ne permettent pas la vie humaine. De même, le Gouvernement sud-africain dépouillait, en même temps, ces Africains vivant en dehors des réserves de leurs droits de l'homme les plus élémentaires. Et, en définitive, il envisage de forcer les Africains qui représentent 80 p. 100 de la population de ce pays à vivre sur moins de 15 p. 100 de la superficie de ce territoire.

56. En dépit des nombreuses résolutions des Nations Unies condamnant la politique de bantoustan destinée à morceler et à priver les Noirs de leur liberté, le régime raciste d'Afrique du Sud a poursuivi obstinément ses préparatifs pour établir ses enclaves. Hier seulement, en déclarant la prétendue indépendance de la "République du Transkei", le régime de Pretoria, une fois de plus, a cherché à priver des millions de Sud-Africains de leurs droits à la citoyenneté.

57. L'Assemblée générale a donc adopté une attitude correcte lorsqu'elle a adopté la résolution 31/6A à l'unanimité, condamnant le régime raciste de l'Afrique du Sud pour ses actes irresponsables. Ma délégation était parmi les auteurs de ce projet de résolution. Le Gouvernement indonésien ne reconnaîtra donc pas le Transkei. De l'avis de ma délégation, toute forme de reconnaissance de cette prétendue indépendance ne peut être considérée que comme une tentative d'aide au régime raciste pour lui permettre de maintenir le contrôle de la minorité blanche et de consolider les politiques inhumaines d'*apartheid*.

58. Il n'est pas trop tard, même aujourd'hui, pour que ceux qui aident ce régime raciste reviennent sur leur position et retirent leur appui. Ils doivent se poser la question de savoir s'ils vont s'aligner sur les pratiques inhumaines du régime raciste, quelles qu'en soient les conséquences, ou s'ils vont défendre la dignité de l'homme et appuyer le peuple opprimé d'Afrique du Sud.

59. S'ils choisissent de fermer les yeux et les oreilles aux appels de ces peuples qui souffrent là-bas, cela ne veut-il pas dire qu'eux-mêmes sont des racistes ?

60. Pour sa part, l'Indonésie est fermement engagée à appuyer la juste lutte du peuple d'Afrique du Sud pour recouvrer ses droits inaliénables et nous nous efforcerons de les aider à réaliser cet objectif.

61. Les Etats de "première ligne" d'Afrique australe ont apporté une contribution particulière aux efforts de la communauté internationale pour venir en aide aux peuples d'Afrique australe dans leur lutte. En fournissant une aide matérielle directe ainsi que les installations nécessaires aux combattants de la liberté pour mener à bien leur tâche historique, ces Etats ont porté le poids de l'aide internationale aux peuples opprimés. Compte tenu de ces considérations, ma délégation appuie la recommandation du Comité spécial contre l'*apartheid* tendant à ce que l'Assemblée générale reconnaisse la contribution des Etats de première ligne et prie instamment les Membres de l'Organisation des Nations Unies de fournir à ces Etats toute l'aide nécessaire contre les régimes de Pretoria et de Salisbury [voir A/31/22, par. 268].

62. Il y a un domaine supplémentaire qui mérite une attention approfondie des Etats Membres de l'ONU. Il s'agit de l'*apartheid* dans les sports. Ma délégation a été très heureuse de noter les progrès considérables réalisés au cours de l'année écoulée dans l'application des résolutions des Nations Unies contre l'*apartheid* dans les sports. L'Indonésie a toujours respecté strictement ces résolutions, et ma délégation espère que les Etats Membres ne permettront pas à des équipes de leurs pays de se rendre soit en Rhodésie, soit en Afrique du Sud dans le cadre de manifestations athlétiques.

63. Ma délégation reconnaît également la nécessité de fournir une assistance aux peuples en lutte dans l'Afrique australe par le truchement des différents fonds des Nations Unies créés à cette fin. L'Indonésie a toujours pu dans le passé apporter une modeste contribution à ces fonds et continuera de le faire.

64. Ma délégation aimerait également lancer un appel aux Membres qui appuient les travaux du Comité spécial contre

l'*apartheid*, dont ma délégation a l'honneur de faire partie. Le Comité a beaucoup contribué à mobiliser et à coordonner les efforts des peuples du monde pour lutter contre la discrimination raciale sous toutes ses formes. Les missions envoyées auprès des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, l'organisation d'une conférence mondiale pour une action contre l'*apartheid* méritent en particulier un appui de la part de la communauté internationale.

65. Ma délégation est également convaincue que l'appui continu de la part des Nations Unies des efforts des combattants de la liberté et de la lutte des peuples opprimés d'Afrique australe dans son ensemble constituera une contribution significative à la solution de cette crise qui défie maintenant la communauté internationale dans cette région. L'*apartheid* et le racisme sous toutes ses formes ne pourra pas longtemps résister à la volonté concertée de l'ensemble de la communauté des nations. Une telle unité de vues est le plus grand apport que les Nations Unies peuvent apporter à la juste lutte du peuple sud-africain.

66. Mme MAKEBA (Guinée) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, l'examen du point 52 de l'ordre du jour constituera sans aucun doute le point le plus marquant de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

67. Comme par hasard, le débat de cette question commence le jour de la proclamation de la pseudo-indépendance du Transkei, moyen dilatoire utilisé par le régime fasciste de Pretoria pour tromper l'opinion mondiale et systématiser davantage sa politique d'*apartheid*. Le grand dessein de Vorster et de ses alliés est, et a toujours été, la perpétuation anachronique d'un racisme érigé en système de gouvernement et qui mise sur les atouts économiques de cette partie de notre continent pour gagner le pari qu'une minorité de Blancs s'efforcent de tenir depuis 30 ans.

68. Nous nous souviendrons que, dès 1960, M. Verwoerd, de très triste mémoire, avait pensé légitimer la politique de bantoustanisation et il déclarait :

"La politique d'indépendance n'est pas envisagée comme une séparation complète des races. Les Noirs devront continuer à servir les Blancs, et mieux que par le passé, c'est à eux qu'il reviendra de fournir toute la main-d'oeuvre nécessaire au développement de notre économie."

69. Face aux multiples résolutions de l'ONU et de l'OUA, ébranlée par les victoires des mouvements de libération, la prétendue indépendance du Transkei demeure la grotesque trouvaille du Gouvernement sud-africain afin de légitimer et de pérenniser la domination fasciste des populations africaines.

70. En 1963, la préparation de la nouvelle stratégie raciste fut proclamée, celle-là devait aboutir à la bantoustanisation complète, c'est-à-dire à la balkanisation pour compromettre la naissance du futur Etat unitaire d'Afrique du Sud.

71. Lors de la neuvième session extraordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, en avril 1975, à Dar es-Salam, un

appel a été lancé à toutes les nations éprises de justice et de paix pour un rejet total du programme de bantoustani-sation. Cet appel, réitéré lors de la vingt-cinquième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA tenue à Kampala en août 1975⁴, mettait également en garde tous les Etats contre les marionnettes choisies par Pretoria.

72. Que personne ne soit alors dupe de la tactique employée par le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud, qui veut faire croire que les aménagements qu'il propose coïncideraient avec la volonté d'indépendance des peuples africains.

73. C'est le moment plus que jamais de rappeler à cette assemblée que toute reconnaissance de l'Etat fantoche du Transkei est un acte délibéré d'hostilité vis-à-vis de l'Afrique.

74. Le développement économique de l'Afrique du Sud repose essentiellement sur une série de lois répressives et de mécanismes de contrôle tels que la main-d'oeuvre noire à bon marché qui reste en permanence à la disposition de la minorité blanche, fondée de pouvoir des sociétés transnationales.

75. L'*apartheid* est un colonialisme domestique fondé sur la couleur où le noir représente le colonisé et le blanc représente le maître colonisateur. Cette forme de colonialisme respecte simplement les règles de la domination classique, dont certains principes sont l'aliénation totale du pays par la ruine de l'économie de subsistance des populations, ce qui a pour conséquence logique la constitution d'une main-d'oeuvre abondante et à bon marché, source de plus-value. Un des principes majeurs de l'*apartheid* demeure la pratique de l'arbitraire qui, réprimant avec violence toute résistance de la part des populations, pérennise l'exploitation forcée de l'homme noir.

76. C'est le secret de la croissance économique rapide de l'Afrique du Sud, laquelle n'est due qu'à une plus-value prélevée sur des milliers de cadavres et de martyrs qui peuplent l'histoire sud-africaine.

77. Il est inadmissible qu'un Etat qui s'appuie essentiellement sur un tel système soit Membre de notre organisation, laquelle regroupe les peuples et les nations sans distinction de race ou de religion.

78. Ceux qui parmi nous ont vécu le douloureux cauchemar des années 40, ou qui ont appris l'histoire du Troisième Reich, retrouvent aisément dans la situation actuelle de l'Afrique du Sud les pratiques fascistes du temps d'Hitler où l'on déplaçait les Juifs de Silésie, de Pologne et de Tchécoslovaquie, en un mot de toute l'Europe, pour la prospérité de l'économie nazie.

79. C'est bien vers cela que tend le régime sud-africain qui dispose aussi de ses hôpitaux psychiatriques où disparaissent les gens accusés d'être soit amis des Noirs, soit communistes ou simplement syndicalistes. Le sort d'Ernst Thälman, dans l'Allemagne nazie, menace à Pretoria de nombreux honnêtes gens simplement sensibles à la misère

du peuple sud-africain. Combien de prisonniers sont portés disparus dans les prisons de Vorster ? Combien de corps de pendus se balancent dans les geôles de Vorster ? Combien d'enfants innocents ont été massacrés à Soweto, à Alexandra ? Combien d'Africains sont enterrés vivants dans les mines d'or de l'Afrique du Sud de Vorster ?

80. Le 24 octobre encore, lorsqu'une foule s'était réunie pour l'enterrement du jeune universitaire Jackie Mashabani, froidement assassiné le mois passé dans une prison de Johannesburg, la police a ouvert le feu, faisant des morts et plus de 51 blessés.

81. Il y a quelques jours à peine, la police a tué un Africain et procédé à l'arrestation de 115 personnes parmi la foule venue assister aux funérailles d'une jeune femme.

82. Ces horreurs, qui rappellent le pire des génocides de la seconde guerre mondiale, ne devraient plus nous laisser indifférents, et nous sommes surpris d'entendre certains représentants des grandes Puissances déclarer au Conseil de sécurité que la situation en Afrique australe ne constitue aucune menace pour la paix.

83. Nous comprenons aisément que pour ces bourgeois pacifistes, la menace à la paix, c'est plutôt la volonté de nos peuples d'abattre des régimes aussi odieux que ceux de Vorster. C'est dans ce sens que nous comprenons bien ce que veut dire le triple veto au Conseil de sécurité lors du dernier débat sur la Namibie.

84. Nous comprenons parfaitement bien pourquoi l'on fournit des machines de guerre à Vorster, y compris des réacteurs nucléaires. Tout cela s'explique parce que ces pays qui soutiennent l'*apartheid* sont bien ceux-là qui partagent avec la minorité blanche la plus-value et les profits réalisés sur les milliers de cadavres africains. Voilà pourquoi, nous ne cesserons d'affirmer que l'Afrique du Sud est la tête de pont de l'impérialisme en Afrique.

85. L'appui sincère et vigoureux des nations du monde à la lutte de l'Afrique pour s'affranchir de toute domination étrangère et à notre avis un devoir de solidarité internationale et l'expression d'une prise de conscience quant au caractère indivisible du bonheur, de la paix et du progrès de l'humanité. L'accomplissement honnête d'un tel devoir par les nations développées pourrait sûrement créer une base solide à la coopération entre elles et toute l'Afrique.

86. Depuis quelque temps, d'intenses activités diplomatiques ont lieu autour de la question de l'Afrique australe. Déjà, en novembre 1974, M. Vorster annonçait que dans un délai de six mois à un an, d'importants changements se produiraient. A l'époque de ce discours, des bouleversements s'annonçaient en Afrique dite portugaise : l'indépendance du Mozambique était prévue pour le 24 juin et celle de l'Angola pour le 11 novembre. C'était donc toute cette partie du système de défense de l'Afrique du Sud raciste qui était menacée. D'où l'effort entrepris par le Gouvernement sud-africain pour établir un prétendu dialogue avec le reste de l'Afrique, et le corollaire de cet effort n'était autre chose que de pouvoir réussir à instituer un climat social meilleur en parfumant l'*apartheid* et en le parant d'améliorations factices. Et, sur le plan international, un semblant de "dialogue" sorti tout droit de l'imagination

⁴ Voir document A/10297, annexe I, résolution CM/Res.428 (XXV).

des conseillers impérialistes de Vorster fut mis en vogue, et l'on tente à coups de corruptions, d'aides et de complicités d'attirer l'Afrique dans ce guêpier anti-africain. Tout semblait pouvoir réussir, lorsque survint l'indépendance du Mozambique, renforcée par celle de l'Angola avec des régimes véritablement africains. L'humiliante défaite de l'Afrique du Sud dans sa tentative d'imposer à ce peuple nouvellement libéré des fantoches pouvant servir la cause ignoble de la minorité, défaite due à une résistance féroce des patriotes, provoqua une panique généralisée dans le camp impérialiste tout entier. Une prétendue menace communiste jugée imminente dans la zone a permis à certaines puissances inquiètes de la tournure des événements d'entamer une médiation qui, disent-elles, permettra d'éviter une confrontation raciale sanglante. Ainsi, Pretoria s'empresse d'improviser avec ces alliés une autre politique dite d'apaisement, visant à installer dans les Etats tampons de Rhodésie et du Sud-Ouest africain des régimes contraires aux aspirations profondes des peuples du Zimbabwe et de la Namibie.

87. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sont repoussées par l'inique droit de veto des puissances complices qui estiment qu'elles risquent de porter atteinte aux négociations en cours. Mais en fait de négociations, où en sommes-nous ? Et à quoi aboutirons-nous ?

88. En Namibie, les conditions posées par la SWAPO, seul représentant du peuple namibien, sont jugées inacceptables. Et pourtant, la SWAPO ne demande rien d'autre que la libération immédiate et inconditionnelle des détenus politiques, le retour des réfugiés et la fixation d'une date pour l'indépendance immédiate.

89. Au Zimbabwe, Ian Smith et sa minorité blanche traqués par l'élan impétueux de la lutte de libération et les revers de l'Afrique du Sud n'hésitent pas à saisir momentanément la perche que lui tendent les Etats-Unis d'Amérique. Il accepte de participer à une conférence à Genève sous la présidence du Royaume-Uni, qui, on le sait, a abdiqué depuis 11 ans toutes ses responsabilités en laissant les racistes de Salisbury proclamer impunément une indépendance illégale. Dès lors, faut-il penser que le Royaume-Uni accepte de les assumer désormais même en cas de rupture des pourparlers actuels ? Si oui, nous sommes en droit d'en prendre acte. Sinon, à quel titre présidera-t-il la conférence ? Et pourquoi refuse-t-il d'y envoyer le Ministre des affaires étrangères ?

90. Les mouvements de libération invités à cette conférence sauront, nous en sommes sûrs, faire prévaloir les aspirations de leur peuple et déjouer tous les pièges.

91. Pourquoi le conseil constitutionnel envisagé devrait-il être présidé par Ian Smith ? Pourquoi les ministères importants de la défense, de l'intérieur et de la sécurité devraient-ils nécessairement revenir à la minorité blanche ? Pendant ce temps, tout est mis en oeuvre pour créer, aiguïser et entretenir les contradictions entre les mouvements de libération.

92. Pour la République de Guinée, force nous est de convenir que, jusqu'à présent, la seule intention de l'impérialisme est d'endormir notre vigilance par de prétendues négociations qui lui donneraient le temps de reprendre son souffle.

93. A ceux qui, aujourd'hui, seront tentés de croire à une mutation brutale de la mentalité des racistes de l'Afrique du Sud, à ceux qui seront tentés d'espérer quoi que ce soit d'un dialogue éventuel, à ceux qui ignorent que la seule intention de l'impérialisme est d'endormir notre vigilance par de prétendus accords, nous proposons simplement les leçons de l'histoire coloniale en Amérique, en Afrique, en Asie ou ailleurs. La guerre d'indépendance ici même aux Etats-Unis s'est achevée sans compromis ni délai par l'indépendance totale en 1776 des colonies anglaises d'Amérique. En Corée, au Viet Nam, au Cambodge, au Mozambique et en Angola, l'impérialisme s'est accroché jusqu'à la dernière heure par des semblants de tables rondes uniquement destinées à recruter et à installer des gouvernements fantoches prêts à prostituer la victoire des mouvements de libération nationale pour ensuite brader leur économie au seul profit de l'impérialisme monopoliste.

94. Le colonialisme raciste de l'Afrique du Sud est donc loin de vouloir traiter; il veut tout simplement gagner du temps, conseillé en cela par l'impérialisme international.

95. Le Gouvernement du Parti-Etat de Guinée a maintes fois déclaré qu'il est moins sensible aux intentions qu'à la réalité et à la signification des actes, eu égard à l'intérêt précis des peuples.

96. Aucune confusion ne devra nous divertir de la seule solution qui s'impose : l'enterrement de l'*apartheid* par la lutte armée et la prise du pouvoir par le peuple d'Afrique du Sud pour instaurer un régime de liberté, de justice sociale et de paix démocratique.

97. M. JAMAL (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : Le drame que vivent les peuples de l'Afrique australe et en particulier ceux du Zimbabwe, de Namibie et d'Azanie n'est pas nouveau. Chaque année, la question de l'Afrique du Sud et sa politique raciale est soulevée à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et dans les organisations spécialisées avec la même vigueur, la même force et la même amertume. Nous lui consacrons une place de choix dans nos discussions en vue de l'adoption de résolutions et de recommandations nécessaires, étant donné l'importance capitale accordée par la plus grande partie des pays Membres à ce problème humain majeur. Mais ces recommandations et ces résolutions, que nous nous proposons ici d'adopter et de faire appliquer, sont systématiquement violées par les régimes minoritaires racistes en Afrique du Sud et en Rhodésie et par les gouvernements qui leur accordent une aide militaire et économique et établissent avec eux des relations commerciales. Dans le même temps, nous voyons que les victoires remportées par les mouvements africains de libération dans leur lutte continue affirment l'inéluctabilité de l'indépendance des peuples dans l'histoire, car la liberté et l'indépendance sont des droits indivisibles qui font partie du patrimoine national de l'homme; les peuples qui en sont privés constituent un danger en puissance pour leurs oppresseurs. Les régimes de la minorité blanche raciste au Zimbabwe et en Azanie sont parmi les derniers foyers de la domination colonialiste dans le continent africain, où l'impérialisme et le racisme accusent un net recul grâce à l'intensification de la lutte de libération menée par les peuples opprimés contre leurs oppresseurs, personnifiés par Ian Smith, Vorster et ceux qui les appuient en implantant les germes de la destruction en Afrique du Sud par une

politique raciste, à l'instar du sionisme en Palestine, et leurs semblables dans d'autres régions du monde, tels le nazisme et le fascisme qui les ont précédés.

98. La perpétuation du régime de la minorité raciste en Afrique du Sud, qui non seulement ne tient aucun compte des résolutions et des recommandations des Nations Unies mais les méprise et les viole continuellement, risque de porter atteinte à cette organisation et de décourager les pays et les peuples qui ont grand espoir dans les Nations Unies. Aucun indice visible ne nous porte à croire que le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud est disposé à remettre le pouvoir à la majorité par la voie pacifique; bien au contraire, Vorster et ceux qui l'appuient ont déclaré à maintes reprises que l'*apartheid* est un système fondamental autant qu'immuable.

99. La politique de répression suivie par les régimes de Smith et de Vorster à l'encontre de la majorité noire et les méthodes auxquelles ils recourent sont une violation flagrante et évidente de la Charte des Nations Unies et des droits de l'homme. Preuves à l'appui, les massacres actuels de Soweto qui nous remettent en mémoire les douloureux massacres de Sharpeville. La politique raciste de Vorster constitue un défi à la conscience des pays et des peuples épris de paix. A la lumière de ces événements, nous sommes persuadés qu'il n'est plus possible aux pays et aux gouvernements qui entretiennent des relations avec les régimes de l'*apartheid* de l'Afrique du Sud d'admettre les prétextes de ces régimes inhumains qui continuent à massacrer indifféremment enfants et jeunes gens. C'est inhumain, comme l'a fait ressortir clairement l'Assemblée générale dans sa résolution 3411 (XXX) et le Conseil de sécurité dans sa résolution 392 (1976), adoptée le 19 juin 1976.

100. Comme il l'a déclaré, le peuple opprimé du Zimbabwe a continué et intensifié sa lutte héroïque de libération contre le régime rebelle raciste de Ian Smith, lui assénant des coups très durs, ce qui a amené Smith à reconnaître l'inéluctabilité du gouvernement de la majorité noire au Zimbabwe. De prime abord, on pourrait ainsi croire à une évolution positive, mais nous soupçonnons fort que ses tentatives hypocrites tendent surtout à prolonger la période de transition et, en définitive, à empêcher l'avènement d'un gouvernement démocratique fondé sur la justice, l'égalité et la liberté de tous les habitants du Zimbabwe. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut empêcher le régime minoritaire illégal d'assumer tout caractère de légitimité ou de légalité, d'autant plus que Smith se propose de constituer un Conseil d'Etat et un Conseil de ministres dont il continuerait à assumer la présidence, les ministères de la défense, de la justice et de l'intérieur restant aux mains de la minorité blanche. Cela indique clairement ses intentions. Il est donc nécessaire de continuer à soutenir par tous les moyens possibles la poursuite de la lutte – dont la légitimité a été reconnue par certains Membres de l'ONU – jusqu'à ce que la justice et la liberté soient instituées au Zimbabwe.

101. Quant à la Namibie, les développements récents et les déclarations que nous avons entendues lors du dernier examen de la question par le Conseil de sécurité démontrent clairement la gravité de la situation dans cette région, surtout du fait que le régime minoritaire raciste blanc continue à imposer son occupation et sa colonisation en

Afrique du Sud, au mépris des résolutions des Nations Unies et de l'opinion publique mondiale. La politique haïssable de l'*apartheid* suivie par ce régime, son occupation illégale, ses méthodes de discrimination raciale, la présence de ses unités militaires dans le pays constituent autant de violations des droits fondamentaux et légitimes du peuple de Namibie et tendent à le priver de son droit à l'autodétermination.

102. Tout cela a culminé en cette situation explosive qui exige l'adoption, par les Nations Unies, de mesures efficaces immédiates, à savoir, entre autres : mettre un terme aux attermolements et aux méthodes dilatoires du Gouvernement sud-africain qui prétend instaurer un dialogue qui est, en fait, illégal et doit être rejeté par tous. Le gouvernement de Vorster doit reconnaître la SWAPO, qui est le véritable et unique représentant du peuple de la Namibie et négocier avec ce mouvement de libération nationale sous l'égide des Nations Unies, dans le but de réaliser l'indépendance effective de la Namibie. Le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud doit également libérer tous les prisonniers politiques en Namibie et retirer toutes ses forces armées de ce territoire. Si l'Afrique du Sud s'abstient dans son refus d'appliquer les résolutions des Nations Unies, nous estimons que l'Organisation internationale doit imposer des sanctions économiques et autres qui obligeront ce régime raciste et illégal – tout à fait illégal – à mettre fin à son agression et à son occupation de la Namibie.

103. e doit également fournir au peuple de Namibie un appui politique, moral, matériel et diplomatique dans sa lutte légitime – lutte dans laquelle il doit recourir à tous les moyens à sa disposition, y compris les armes, pour faire aboutir un pouvoir national – afin de l'aider à accéder à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale. En outre, il lui incombe de respecter les dispositions de la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité et de prendre, en conséquence, toutes les mesures appropriées, notamment celles édictées au Chapitre VII de la Charte.

104. Le régime de la minorité raciste en Afrique du Sud ne représente pas le peuple de l'Azanie. D'ailleurs, l'Assemblée générale, elle-même, a réaffirmé dans sa résolution 3411 (XXX) l'illégalité de ce régime et dénoncé sa politique d'*apartheid*. Sans compter que ce régime représente le bastion du racisme et du colonialisme dans le continent africain et constitue un danger pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

105. La cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Colombo, Sri Lanka, en août dernier, a condamné le régime raciste de l'Afrique du Sud, au paragraphe 1 de sa résolution NAC/CONF.5/S/RES.1, qui dit textuellement :

“Condamne énergiquement le régime raciste de l'Afrique du Sud pour l'oppression de la grande majorité de la population de l'Afrique du Sud, pour le maintien de l'occupation illégale du territoire de Namibie, pour l'appui qu'il donne au régime minoritaire raciste illégal en Rhodésie du Sud et pour ses actes d'agression répétés contre des Etats africains indépendants voisins” [voir A/31/197, annexe IV].

106. Je voudrais, à cette occasion, réaffirmer que l'Etat de Qatar condamne le régime de la minorité raciste en Afrique du Sud et exprimer notre grand regret que le Conseil de sécurité, dans sa réunion de la semaine dernière, n'ait pu adopter la résolution visant à imposer des sanctions militaires à l'Afrique du Sud en raison du vote négatif de certains membres permanents du Conseil. Le Conseil de sécurité se devait d'adopter les mesures immédiates qui s'imposaient et d'utiliser tous les moyens possibles pour amener l'Afrique du Sud à se conformer à ses résolutions, comme à celles de l'Assemblée générale et des organisations spécialisées.

107. Mon pays est fermement convaincu que les méthodes employées par les régimes racistes en Afrique du Sud ne parviendront pas à freiner la liberté en marche dans cette partie du continent africain. Je voudrais réaffirmer ici que le Gouvernement de l'Etat de Qatar appuie tous les mouvements africains de libération dans leur lutte légitime et fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider ces mouvements et les peuples d'Afrique à obtenir leur liberté et leur indépendance.

108. M. KINENE (Ouganda) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Harriman, ambassadeur du Nigéria, pour les services éminents qu'il a rendus à la présidence du Comité spécial contre l'*apartheid*. Je veux aussi féliciter ses collègues du Bureau et tous les membres du Comité des efforts importants qu'ils ont déployés pour diffuser les renseignements concernant les maux que le régime raciste d'Afrique du Sud inflige au peuple noir et aux gens de couleur en Afrique du Sud.

109. Cette assemblée est tout à fait consciente du fait que, depuis l'effondrement du colonialisme portugais, des changements géopolitiques de grande envergure sont intervenus en Afrique australe. La situation nouvelle qui en est résultée a imprimé un nouvel élan à la lutte pour la conquête de la liberté, la justice et la dignité humaine en Afrique du Sud. La résistance, qui était localisée, s'est transformée en un soulèvement à l'échelle nationale. Nous assistons donc à un moment crucial de l'histoire de l'Afrique.

110. A l'heure même où nous parlons ici, les terroristes blancs se livrent à une répression massive et brutale contre les nationalistes qui s'opposent aux pratiques de l'*apartheid*. Des actes gratuits de génocide ont été commis contre les patriotes sud-africains et des Noirs innocents – enfants, femmes et hommes – à Soweto, à Langa et dans d'autres villes de l'Afrique du Sud. Au fur et à mesure qu'augmente l'hécatombe, de vaillants fils et filles d'Afrique poursuivent leur marche en avant en défiant les assassins racistes. Ils sont en guerre contre les colonialistes installés dans le pays. Dans de telles circonstances, il est à peine suffisamment de temps pour pleurer les morts; l'affliction, la peine et l'amertume se transforment en armes révolutionnaires puissantes.

111. Face à semblable situation, nous nous trouvons une fois de plus réunis pour chercher à faire entendre raison au régime raciste de Vorster, pour qu'il se rende à la réalité et évite de continuer à faire couler le sang, comme il a commencé à le faire en Afrique du Sud, ce pourquoi lui et ses collaborateurs seront considérés comme pleinement responsables par les générations futures.

112. Nombre de résolutions ont été adoptées en différentes occasions par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres institutions des Nations Unies pour condamner les politiques inhumaines de l'*apartheid* en Afrique du Sud, mais le régime raciste de Pretoria ne s'est pas soucié de ces résolutions. En tant que Membre fondateur des Nations Unies, l'Afrique du Sud n'a pas donné son adhésion à la Charte qu'elle a signée. Elle a été bannie de l'Assemblée générale et, pourtant, elle ne s'est pas corrigée car elle est un oppresseur impénitent de la majorité noire en Afrique du Sud. Ayant bafoué toutes les normes du comportement humain, toutes les règles du droit international et la Charte des Nations Unies ainsi que les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies, l'Afrique du Sud ne mérite pas d'être Membre de l'ONU. Elle devrait être frappée d'ostracisme et expulsée de cette organisation.

113. Il est décourageant de constater que les Membres des Nations Unies qui viennent à cette tribune et condamnent les pratiques inhumaines de l'*apartheid* et le régime de répression raciste en Afrique du Sud sont ceux-là mêmes qui appuient ouvertement ce régime et lui fournissent les moyens de s'accrocher au pouvoir. Ils accroissent même sa crédibilité en tant que protagoniste d'une solution au problème de l'Afrique australe.

114. Les tactiques du régime raciste de Vorster sont manifestes et l'Assemblée générale les voit clairement. Ceux qui l'appuient en sont également parfaitement conscients. Ils appuient M. Vorster et son régime parce que la chose est dans leur intérêt, mais ils savent comment l'Afrique les juge. Ces pays qui appuient M. Vorster et son régime d'oppression devraient pourtant comprendre que le temps travaille pour l'Afrique, pour les mouvements de libération en Afrique australe et pour le peuple de l'Azanie. Il devrait être clair pour ces gouvernements que les politiques d'*apartheid* s'effondrent et que les richesses de l'Afrique du Sud seront bientôt entre les mains de la population tout entière de ce pays. S'ils veulent avoir accès à ces richesses, dans les conditions que leur imposera la majorité, ils ne devraient pas continuer à appuyer M. Vorster dont le régime d'oppression est voué à l'échec.

115. Lorsque des mesures vigoureuses contre l'*apartheid* sont proposées dans cette assemblée, ceux qui appuient et soutiennent le système d'*apartheid* votent contre la volonté de la communauté internationale. Souvent, ils avancent toute une série d'arguments étranges, prétendant, par exemple, que le boycottage de l'Afrique du Sud porterait préjudice aux intérêts des Noirs employés par les sociétés multinationales, ou affirmant qu'un embargo sur les armes décidé par l'ONU contre le régime de l'Afrique du Sud nuirait indûment aux entretiens actuels entre les nationalistes noirs et les représentants de la minorité raciste de ces régimes blancs. Tous ces ridicules arguments ne sont qu'un écran de fumée utilisé par ceux qui se nourrissent du labeur, de la sueur et du sang des Azaniens innocents. Les mobiles de leur comportement sont plus que manifestes.

116. Les pays qui ont appuyé et appuient encore M. Vorster au pouvoir ont été poussés à le faire très souvent par les impitoyables sociétés multinationales dont le but est de piller les ressources de l'Afrique du Sud. Ce qui est en

jeu pour ces sociétés, en Afrique du Sud, est tout à fait clair. En 1969, par exemple, la part de leur production de minerais en Afrique du Sud, par rapport à la production mondiale, était comme suit : or, 68,8 p. 100; diamants : 63,6 p. 100; diamants industriels : 64,3 p. 100; cobalt (en réservoirs) : 56,7 p. 100; minerai de chrome : 31,5 p. 100; vanadium : 29,4 p. 100; les métaux de la série des métaux de platine : 28,4 p. 100; vermiculite : 30,7 p. 100; antimoine : 27,9 p. 100; cuivre : 22 p. 100; uranium : 12 p. 100; minerai de manganèse : 14,4 p. 100; béryllium : 10,4 p. 100.

117. Il faut ajouter à ce butin des milliards de dollars investis en Afrique du Sud par certains pays industrialisés occidentaux, dont les Etats-Unis d'Amérique avec environ 1,5 milliard de dollars des Etats-Unis et le Royaume-Uni avec environ 3 milliards de dollars d'investissements. Il convient aussi de tenir compte des échanges lucratifs entre ces pays et l'Afrique du Sud raciste qui incluent les instruments meurtriers utilisés par l'Afrique du Sud pour tuer le peuple noir autochtone et il faut enfin ajouter à cela toutes les transactions des banques, des sociétés d'assurance, etc., qui ont leurs sièges sociaux dans les pays développés.

118. Ces divers éléments ainsi que ce qu'on appelle la position stratégique que représente l'Afrique du Sud pour l'Occident et les bases qui y sont établies avec la station de dépistage des satellites de l'United States National Aeronautics and Space Administration dans ce pays expliquent la façon dont votent les membres de l'OTAN à propos des résolutions condamnant l'*apartheid* en Afrique australe. Nombre de ces pays ne nous semblent pas tant préoccupés par la façon dont Vorster et sa clique oppriment le peuple noir que par la part des ressources minérales qu'ils pourront exploiter en sous-payant la main-d'oeuvre autochtone.

119. Lorsque l'on étudie la façon dont ont voté certains pays au cours des quelques dernières années sur les questions d'Afrique du Sud, on ne peut qu'être confirmé dans ce sentiment. Ainsi, le 30 octobre 1974, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France ont exercé leur droit de veto respectif en rejetant un projet de résolution du Conseil de sécurité demandant l'expulsion de l'Afrique du Sud de cette organisation mondiale⁵. Les Etats-Unis d'Amérique ont ensuite, quelques mois plus tard, émis un vote négatif au sein de la Commission politique spéciale lorsqu'il s'est agi d'un projet de résolution demandant au Conseil de sécurité de se réunir pour examiner la question raciale en Afrique du Sud et d'adopter des mesures contraignantes pour faire cesser toutes les ventes d'armes au régime raciste d'Afrique du Sud⁶. De nouveau, le 6 juin 1975, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France ont exercé une fois de plus leur triple pouvoir de veto au Conseil de sécurité à propos d'un projet de résolution qui aurait imposé un embargo obligatoire sur les armes livrées au régime Vorster, de façon à contribuer à conférer l'indépendance à la Namibie⁷. Certains autres pays

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1974, document S/11543.

⁶ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes, point 37 de l'ordre du jour, document A/9931, par. 14 et 15.

⁷ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément d'avril, mai et juin 1975, document S/11713.

au Conseil de sécurité, intéressés par les ressources de l'Afrique australe, se sont simplement abstenus lors du vote sur ce projet de résolution.

120. Comme mon ministre l'a dit lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale le 8 octobre 1976 : "Il est temps maintenant que ceux qui se disent les amis de l'Afrique indépendante se lèvent pour que nous sachions qui ils sont." [24^e séance, par. 16.] Nous pouvons maintenant identifier les réels amis de l'Afrique lorsque l'on traite des questions de l'Afrique australe.

121. C'est sur cette toile de fond que nous envisageons les démarches récentes de diplomatie itinérante entreprises en Afrique australe. Les mots lénifiants et les échanges secrets réalisés avec le raciste Vorster semblent différer de façon spectaculaire de la désastreuse politique pratiquée par les Etats-Unis d'Amérique en Afrique australe depuis au moins sept années. La nouvelle position adoptée est en contradiction avec l'étude demandée par le Conseil national de sécurité en août 1969, qui présente clairement la conception et les vues alors en vigueur à propos de l'Afrique. Les assertions fondamentales étaient les suivantes : si la violence en Afrique australe devait s'intensifier, les intérêts des Etats-Unis d'Amérique seraient menacés; la population blanche était établie dans ce pays pour y rester et les seules modifications constructives qui pourraient être apportées ne pourraient l'être que par les Blancs; il n'y avait enfin aucun espoir de voir les Noirs obtenir par la violence les droits politiques qu'ils recherchent, car cela, selon eux, ne pourrait mener qu'au chaos et fournir des occasions nouvelles aux communistes.

122. Que les Etats-Unis aient changé leur attitude reste encore à prouver. En tout état de cause, les événements récemment intervenus en Afrique australe ont dû avoir des répercussions impressionnantes sur les amis de Vorster. Après des années marquées par un doux laisser-aller, les impérialistes se montrent soudain très inquiets pour l'Afrique en général et l'Afrique australe en particulier, compte de ses vastes ressources et de sa position stratégique pour les Etats-Unis d'Amérique, l'Europe occidentale et les autres pays industrialisés, ainsi que pour la bombe à retardement sur laquelle sont assis Vorster et son régime raciste. Cette attitude est trop belle pour être vraie, et on se demande s'il n'y a pas quelque chose de caché là dessous.

123. Après avoir rencontré M. Kissinger, Vorster a assuré à ses partisans à Bloemfield qu'il n'avait aucune intention, ni dans le présent ni à l'avenir, de partager le pouvoir avec les Noirs. Il a déclaré que les Noirs pouvaient participer au gouvernement, mais seulement dans leurs foyers nationaux et il en a donné la preuve en octroyant une indépendance factice au Transkei qui doit être suivie par d'autres foyers nationaux. Il s'agit là d'une évolution extrêmement grave. Il est clair maintenant que le régime de la minorité blanche en Afrique du Sud est une clique de colonialistes installés dans le pays. La création des bantoustans est la pierre angulaire du système d'*apartheid*. Elle vise à assurer une fragmentation tribale et des conflits fratricides en Afrique du Sud qui ne pourront bénéficier qu'à la suprématie blanche. Cette politique qui consiste à "diviser pour régner" est aussi ancienne que le colonialisme lui-même. En créant les bantoustans, Vorster refuse aux autochtones d'Azanie le droit d'être des citoyens de leur pays. Il cherche à imposer ses propres conditions.

124. Pour régler le problème de Vorster, l'écrasante majorité du peuple de l'Afrique du Sud serait concentrée sur environ 13 p. 100 de l'ensemble du territoire, alors que la minorité blanche continuerait à occuper plus de 80 p. 100 du territoire, là où se trouvent la plupart des ressources naturelles. D'après ce plan, les malheureux Noirs africains continueront à travailler pour les racistes dans ce qu'on appelle le foyer national blanc.

125. Est-ce là la solution accordée à l'Afrique ? La communauté internationale voudrait-elle être le témoin de la création d'un autre Etat de colons en Afrique comme cela s'est passé au Proche-Orient en 1948 ? Nous nous y refuserons, et nous ne nous associerons pas à l'entreprise qui consiste à "brader" l'Azanie. Engagée à préserver l'intégrité territoriale et nationale de l'Azanie, ma délégation estime que le régime raciste illégitime n'a aucun droit de déterminer la structure de ce territoire. Mon gouvernement par conséquent ne reconnaîtra aucun bantoustan, quel qu'il soit. Nous voudrions prier instamment tous ceux qui sont partisans de la justice, de la dignité et de la paix, de ne pas reconnaître les fantoches qui pourraient être mis en place à la suite d'un tel accord, et de ne pas coopérer avec eux. Cette assemblée devrait condamner le chef Kaiser Matanzima du Transkei, et tous les autres prétendus chefs qui pourraient le suivre : ceux-ci en effet hypothèquent le droit de naissance du peuple de l'Azanie aux Blancs colonialistes établis dans le pays. Nous continuerons à appuyer les mouvements de libération authentiques qui ont été reconnus par l'OUA et à coopérer avec eux. Pour nous, la création de prétendus foyers nationaux semble conforme à la deuxième option qui figure dans le mémoire sur l'étude de la sécurité nationale de Kissinger de 1969. Il s'agit en effet de maintenir les intérêts des Puissances occidentales en Afrique australe et d'assurer la permanence du gouvernement blanc dans cette région. A propos de régime majoritaire, il ne semble pas que soit accepté le transfert du pouvoir aux Africains, ce qui est le problème véritable. Nous espérons toutefois que la moralité et la conscience vaincront rapidement l'avarice et l'esprit de lucre pour que le régime fasciste et les pratiques de l'*apartheid* puissent être réduits à néant.

126. Pour conclure, permettez-moi de citer le texte d'une déclaration faite par le Président à vie de l'Ouganda, le maréchal Aljajji Idi Amin Dada, qu'il a publiée la veille de la prétendue indépendance du Transkei :

"Le 26 octobre 1976 entrera dans les annales de l'Afrique moderne la dernière parodie de la justice humaine : la naissance en Afrique du Sud du premier bastion bantoustan du raciste Vorster : le Transkei. Cette date témoignera du mépris dans lequel Vorster tient l'opinion mondiale, la foi dans les droits de l'homme, la liberté et le droit inaliénable à l'autodétermination... Cette journée marquera aussi le début de la balkanisation de l'Afrique du Sud, conforme aux sinistres intérêts d'une poignée de colonialistes installés dans le pays.

"Le Transkei, de par son caractère artificiel, est le symbole manifeste du type d'amitié que l'impérialisme a à offrir à l'Afrique. Les impérialistes ne peuvent nier que c'est en se fondant sur la certitude de bénéficier de leur appui que Vorster a pu faire fi des résolutions des Nations Unies ainsi que de l'opinion et du point de vue des

nations éprises de paix dans le monde et mettre au point cette parodie de la dignité humaine sur le continent africain. La création du bantoustan du Transkei est une preuve manifeste que Vorster n'aura jamais de bonnes intentions à l'égard de l'Afrique. Nous devons donc mettre en doute sa sincérité lorsqu'il propose soi-disant d'instituer le régime majoritaire au Zimbabwe.

"Les impérialistes et leur porte-parole, M. Kissinger, essaient de présenter Vorster comme l'homme sous la houlette duquel le régime majoritaire pourrait être réalisé en Afrique australe. La création du Transkei bafoue le principe de l'autodétermination. Un camp de concentration fasciste a été créé en Azanie où le peuple est rassemblé comme du bétail pour une question de couleur de peau. Nous lançons un appel à l'Afrique et à toutes les nations éprises de paix dans le monde pour qu'elles condamnent la prétendue indépendance du Transkei en solidarité avec le peuple de l'Azanie."

127. M. EL HASSEN (Mauritanie) : Monsieur le Président, la question dont notre assemblée est saisie actuellement est importante à plus d'un titre. Elle est tout d'abord importante parce qu'il y a plus de 30 ans qu'elle s'est posée à notre organisation. Pendant toute cette période, les Nations Unies ont déployé tous les efforts et utilisé presque toutes les ressources dont elles disposent pour tenter d'épargner à l'Afrique et à l'humanité un conflit aux conséquences dramatiques.

128. Elle est importante aussi parce que toutes ces années, en raison des souffrances et des malheurs qu'elle a engendrés, cette question a fait l'objet d'une attention toute particulière aussi bien de la part de tous les organes des Nations Unies que de plusieurs organes publics et privés à travers le monde.

129. La majorité africaine de la région concernée, tout en défendant pendant ces 30 années son droit le plus légitime, parfois au prix de souffrances indicibles, n'a cependant jamais perdu l'espoir qu'elle a placé en notre organisation. C'est là aussi une raison qui confère à nos délibérations une importance toute particulière.

130. Que cette question concernant l'*apartheid* et la discrimination raciale soit aujourd'hui directement traitée par l'Assemblée générale et qu'elle soit placée au centre de nos préoccupations immédiates, il n'y a rien de plus normal et de plus logique. En effet, pendant ces 30 ans, l'Organisation des Nations Unies s'est agrandie et elle comprend actuellement la quasi-totalité des Etats indépendants de notre planète. Les débats que nous allons donc consacrer à la question et l'approche que l'Assemblée générale dégagera pour lui trouver une solution pourront, à juste titre, être considérés comme la position la plus objective peut-être et la plus sage que les Nations Unies aient pu prendre au cours de ces 30 années.

131. La participation aux débats de l'Assemblée générale, pour la première fois dans l'histoire de notre organisation, de l'African National Congress of South Africa et du Pan Africanist Congress of Azania, représentants légitimes des populations sud-africaines, en même temps qu'elle rehaussera les débats de notre assemblée, permettra de trouver une solution à la hauteur des espoirs légitimes des populations

concernées. Nul autre lieu que l'ONU ne serait plus propice pour rendre un hommage mérité à nos frères de l'Afrique du Sud pour leur sagesse, leur courage et le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve tout au long de la lutte ardue qu'ils ont menée et qu'ils continuent de mener contre l'oppression et la discrimination raciale.

132. Je disais, il y a quelques instants, que notre organisation est confrontée au problème de l'*apartheid* et de la discrimination raciale depuis plus de 30 ans. Si, pendant toute cette période, les Nations Unies n'ont pas trouvé une solution, c'est non seulement en raison du caractère complexe du problème, mais aussi pour d'autres considérations; je vais en évoquer quelques-unes assez rapidement.

133. La première est liée à l'attitude de l'administration raciste sud-africaine elle-même, qui a toujours suscité l'espoir d'un règlement immédiat pour pouvoir gagner du temps. Notre organisation, dont le rôle primordial est de régler au mieux les litiges internationaux en leur trouvant des solutions pacifiques, a préféré chaque fois donner un délai de réflexion à l'administration sud-africaine dans l'espoir que les racistes sud-africains mettront à profit ce délai pour aller dans le sens de la justice et de la raison. L'Assemblée générale, compte tenu de la situation qui règne aujourd'hui en Afrique du Sud, peut tirer les conclusions à la lumière de l'expérience vécue.

134. La seconde considération est liée à l'organisation et aux dispositions mêmes de la Charte. En effet, si avec la création de l'ONU, quelques pays se sont accordés certains droits au lendemain d'une guerre qui a tant coûté à l'humanité, l'usage du droit de veto — puisque c'est bien de cela qu'il s'agit — devrait comporter, à notre avis, aussi bien des avantages que des obligations. L'avenir de l'ONU et la foi que les petits pays placent en elle dépendent en grande partie de l'objectivité de ces puissances dans le règlement des conflits internationaux. Si je fais cette remarque, c'est parce que le règlement de la question dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui dépendra essentiellement de l'attitude du Conseil de sécurité, en vertu des pouvoirs spéciaux que lui confère la Charte. Le fait que l'Assemblée générale ait décidé de se saisir de la question est dû en grande partie à l'attitude du Conseil de sécurité qui, pendant très longtemps, a été beaucoup plus un goulot d'étranglement qu'un organe efficace dans ses délibérations et décisions relatives au problème de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

135. Les arguments juridiques et autres avancés par certains pays pour justifier la générosité avec laquelle ils ont fait usage du droit de veto, parfois au mépris des décisions les plus pertinentes de l'Assemblée générale ou de certains organes compétents des Nations Unies, n'ont pas été convaincants. Il nous a été souvent répété que la situation en Afrique du Sud ne menaçait pas la paix ni la sécurité internationales et que, par conséquent, le Conseil de sécurité n'avait aucune raison de prendre des décisions contraignantes à l'égard de l'administration raciste sud-africaine et, surtout, qu'il n'avait pas à envisager l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte. Si cette appréciation de la situation en Afrique du Sud pêche — pour le moins qu'on puisse dire — par excès d'optimisme le *statu quo* dont l'Afrique du Sud tente d'imposer maintenant le maintien semble, dans tous les cas, voué à l'éche.

136. Il est d'ailleurs infiniment dangereux qu'un organe, dont la mission première est de veiller sur la paix et la sécurité internationales, se fonde sur une appréciation que ni les Nations Unies ni la communauté internationale ne partagent.

137. Le drame auquel on assiste en Afrique du Sud vient chaque jour démentir la situation de paix en Afrique australe que d'aucuns veulent accréditer aux Nations Unies et ailleurs. Nous avons encore en mémoire la triste répression qui s'est abattue sur nos frères sud-africains lors des massacres de Sharpeville en 1960. Si je ne m'attarde pas sur ces premiers événements qui ont pourtant fait de nombreuses victimes, c'est parce que des événements plus récents et plus dangereux se sont déroulés et se déroulent encore en Afrique du Sud.

138. Déjà, au mois de juin dernier, le Conseil de sécurité a dû se réunir pour examiner les massacres et les actes de violence commis par l'Afrique du Sud à Soweto. Pendant ces événements, le monde entier a pu être témoin des actes de répression que le régime sud-africain a menés contre la population de Soweto. Une semaine durant, les organes d'information ont diffusé à travers le monde — que ce soit par l'image ou par le son — des témoignages particulièrement éclatants de la brutalité avec laquelle les racistes sud-africains ont tenté de réprimer les protestations et les soulèvements populaires à Soweto et ailleurs en Afrique du Sud. Aidée par des chiens policiers, utilisant des matraques et des armes à feu, la police sud-africaine a parfois tiré sans discernement sur les foules, faisant ainsi des centaines de victimes, généralement parmi des étudiants. Le bilan provisoire, d'après les déclarations des racistes sud-africains eux-mêmes, a été de 100 morts et de plus de 1 000 blessés graves. On sait que ce bilan est loin de refléter la réalité.

139. Ces premiers événements de Soweto ont été suivis d'autres, et des centaines de victimes ont payé de leur vie un combat que seule la justesse de la cause et un courage inébranlable engagent les mouvements de libération de l'Afrique du Sud à poursuivre. Il est dès lors étonnant et choquant que ces événements, qui ont fait des milliers de victimes, soient considérés comme des incidents sans importance qui ne menacent pas la paix ni la sécurité internationales.

140. Je voudrais évoquer ici un autre aspect de la situation qui existe en Afrique australe et qui se rapporte directement au régime de Pretoria — je veux parler de la question spécifique de la Namibie. Sur ce point, tout au moins, la position du Conseil de sécurité aurait dû faire l'unanimité de ses membres. Pourtant, en dépit des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et des décisions de la Cour internationale de Justice, aucune solution ne semble se profiler dans l'immédiat. La position de la Cour internationale de Justice sur la question de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie est suffisamment claire pour qu'il soit besoin d'y revenir. L'avis rendu par la Cour internationale de Justice⁸, que je me contente d'ailleurs de rappeler assez brièvement ici, estime illégale, à tous égards,

⁸ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

la présence de l'Afrique du Sud en Namibie. Cet avis, ainsi que les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, auraient dû amener un règlement rapide du problème namibien.

141. La situation, pourtant, est demeurée telle quelle et la politique de bantoustanisation entreprise par l'Afrique du Sud suit son cours, en dépit de la protestation et de la résistance des populations directement concernées.

142. La communauté internationale elle-même a condamné à maintes reprises cette politique de bantoustanisation et pas plus tard qu'hier, l'Assemblée générale, par une écrasante majorité, je dirais même à l'unanimité, a rejeté de manière sans équivoque cette application concrète du développement séparé de l'*apartheid* qui s'est traduit par la création d'un pseudo "foyer national" qu'on appelle le Transkei.

143. Si j'ai évoqué l'ensemble de ces problèmes, c'est beaucoup plus dans le souci de faire un bref rappel historique que dans celui de chercher à situer les responsabilités. Nous aurions d'ailleurs été heureux de partager l'optimisme de ceux qui estiment encore à tort que nous allons trop vite, si les événements qui se sont déroulés ces dernières années, et même ces derniers mois, en Afrique du Sud et ailleurs en Afrique ne nous poussaient à considérer comme juste l'action vigoureuse que nous avons demandée – et que nous continuerons de demander – aux Nations Unies de prendre pour éviter le pire en Afrique australe.

144. Nous avons pu, à un moment, pensé que les délais donnés par le Conseil de sécurité à maintes reprises au régime de Pretoria conduiraient ce dernier à se rendre à l'évidence et à mettre un terme à sa politique de discrimination et de domination en Namibie et en Afrique du Sud. Mais les bouleversements récents que nous avons constatés en Afrique australe et les alliances que le régime sud-africain a nouées et consolidées avec un autre régime de même nature que lui sont venus renforcer notre conviction que le régime de Pretoria ne veut entendre que le langage de la violence.

145. Nous avons déjà eu l'occasion, du haut de cette tribune, de faire état en des termes sans équivoque du renforcement de la coopération entre les racistes sud-africains et les sionistes de Tel-Aviv. Si nous nous sommes contentés alors de présenter le problème, c'était par souci d'aider ceux qui estimaient pouvoir ramener le régime sud-africain à la raison. Nous étions pourtant convaincus que le régime raciste sud-africain et le sionisme israélien identiques – c'est l'évidence même – parce qu'animés par les mêmes motivations, ne pouvaient objectivement que s'unir pour renforcer leur potentiel agressif en Afrique et au Moyen-Orient. La coopération entre ces deux régimes, maintenue secrète au début pour éviter d'éveiller des soupçons, est aujourd'hui mise à nu et le monde entier en est témoin. Nous étions d'ailleurs convaincus que le monde découvrirait tôt ou tard la vérité et je crois que cette vérité est aujourd'hui incontestable.

146. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud bénéficie de l'assistance israélienne dans tous les domaines et particulièrement dans le domaine de l'organisation de la police de répression sud-africaine. Il n'est dès lors pas étonnant de constater

l'identité des méthodes de répression utilisées par l'Afrique du Sud et par le régime israélien contre le peuple sud-africain et contre le peuple palestinien.

147. A cet égard, les armes les plus modernes et les plus dangereuses sont chaque jour livrées à Israël qui, par un commerce triangulaire, les livre à son tour à l'Afrique du Sud. Une telle course aux armements, si elle n'est pas freinée à temps, risque de permettre à Israël et à l'Afrique du Sud de faire peser sur l'Afrique et sur le monde arabe un danger aux conséquences imprévisibles.

148. L'Assemblée générale, en décidant donc d'examiner la question de l'*apartheid*, était pénétrée, nous en sommes convaincus, de l'ensemble de ces considérations. C'est justement dans le souci d'éviter le pire à l'Afrique et à l'humanité qu'elle a décidé de placer ce problème au centre de ses préoccupations. Si, pendant 30 ans, nous nous sommes accommodés de ces régimes condamnables à tous égards, c'est parce que la société des hommes que constitue la communauté internationale a estimé à juste titre que, avant de mettre certains de nos semblables au ban de l'humanité, il fallait, par tous les moyens possibles, tenter de les récupérer et de leur indiquer la voie de la raison.

149. Trente années, c'est la vie de toute une génération. Les assauts répétés que les mouvements de libération ont lancés contre le régime d'*apartheid* sont venus réveiller la conscience de notre organisation qui commençait à être distraite par la propagande forcenée menée par les tenants du racisme.

150. Si nous rendons hommage au courage et à la détermination de nos frères sud-africains, nous devons aussi nous féliciter que notre organisation ait pu percevoir une telle détermination et surtout qu'elle ait été capable d'un dépassement qui, assurément, va dans le sens de l'histoire.

151. Il est donc du devoir de notre assemblée d'indiquer au Conseil de sécurité la voie à suivre pour hâter l'avènement en Afrique du Sud d'une société plus juste, parce que fondée sur le respect de l'homme. L'avenir de l'Afrique du Sud comme la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde en dépendent.

152. M. PALMER (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, cette année nous sommes venus ici pour déclarer notre opposition et notre rejet de la prétendue indépendance du Transkei et souligner notre dénonciation de la répugnante doctrine de l'*apartheid* qui a apporté détresse et déshonneur pendant de nombreuses années aux Africains et populations de couleur partout.

153. Jusqu'à ce que l'*apartheid* soit détruit et la justice rendue aux victimes directes de cette doctrine inhumaine, mon pays continuera à dénoncer et à s'opposer à ses partisans toujours et partout quand il en aura l'occasion.

154. La discrimination raciale en soi est mauvaise et ne doit pas être encouragée. Lorsqu'elle devient institutionnalisée en une doctrine qui non seulement empêche les membres d'une certaine race de jouir des privilèges sociaux fournis par le gouvernement dans leur propre pays, mais aussi pose la question de savoir si les habitants, par suite de la couleur de leur peau, sont des êtres humains, cela devient

un affront à l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité mondiales. Cela devient donc un problème mondial, et le monde entier doit chercher une solution à ce problème. Aucun pays ne peut se permettre d'être indifférent devant ce mal car il affecte la survie même de la race humaine.

155. Ma délégation condamne l'*apartheid* et condamne ses partisans qui persistent obstinément à humilier et exploiter les Africains indigènes en Afrique du Sud et en Namibie.

156. De même, nous rejetons et condamnons les bantoustans, dont la création ne sert que les intérêts des partisans de l'*apartheid*. En fait, il est ridicule d'imaginer que la communauté mondiale accepterait des créations aussi diaboliques pour calmer son indignation à propos de l'*apartheid*. Mais aussi, qui espère que les partisans d'une doctrine politique aussi inhumaine telle que l'*apartheid* soient raisonnables ?

157. Leur décision de poursuivre leurs plans et d'octroyer la prétendue indépendance au Transkei, contre la volonté et l'opposition ferme du reste du monde, est une manifestation appropriée de l'audace et de l'arrogance du régime avec lequel nous traitons; et il devient donc nécessaire pour nous tous de serrer les rangs contre sa politique.

158. Le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud, en créant des bantoustans, espérait maintenir le *statu quo* en Afrique du Sud et protéger l'*apartheid*. Les bantoustans ne devaient jamais améliorer le statut des Africains en Afrique du Sud. Au contraire, ils devaient les maintenir dans un état d'arriération perpétuel et dans l'esclavage; pourquoi autrement, les trois quarts de la population seraient-ils entassés sur une superficie de 13 p. 100 du territoire, sur le sol le moins fertile du pays ?

159. L'*apartheid* est une pratique trop avantageuse pour le régime d'Afrique du Sud pour être abandonnée; elle est trop lucrative et trop confortable. Il travaille donc continuellement pour la préserver, et la création d'établissements tels que le Transkei est une manière d'assurer la pérennité de l'*apartheid*.

160. Mais l'*apartheid* n'est pas de ce monde, et sera toujours rejeté, quel que soit le déguisement du loup. Il n'y a qu'une solution à l'*apartheid*, il doit être complètement abandonné ou extirpé. Rien moins que sa disparition complète ne peut être accepté par la conscience du monde. Les bantoustans donc ne font qu'intensifier l'opposition à l'*apartheid* et attisent la colère des Africains et du reste du monde.

161. La résolution 3411 D (XXX) de l'Assemblée générale adoptée le 28 novembre 1975 déclarait les bantoustans comme "destinés à consolider la politique inhumaine d'*apartheid*, à perpétuer la domination de la minorité blanche et à déposséder la population africaine d'Afrique du Sud de ses droits inaliénables dans son pays". Telle est la position de ma délégation en ce qui concerne les bantoustans. Nous ne reconnaissons donc pas la prétendue indépendance du Transkei qui, en fait, bafoue la lutte sacrée des peuples sous le joug colonial et contre l'*apartheid*, pour réaliser l'indépendance et assumer la maîtrise de leurs propres affaires.

162. Un pilier de l'*apartheid* peut-il être indépendant de l'*apartheid* même ? Les Etats fantoches tels que le Transkei en Afrique du Sud dépendront toujours du régime sud-africain et continueront d'être dirigés par lui. Dès que l'opposition à l'*apartheid* y serait perçue, l'autorité sud-africaine l'écraserait impitoyablement. S'il y avait un doute à ce propos, les récents incidents de Soweto l'ont dissipé. Un régime qui utilise des fusils pour disperser une manifestation d'écoliers sans armes, qui expriment leurs frustrations sous l'oppression de l'*apartheid*, n'hésitera pas à utiliser les chars et les bombes pour écraser l'opposition qui menace la survie de l'*apartheid*. Les bantoustans procurent en fait un moyen facile de placer les Africains là où il sera facile de les surveiller et les contrôler. De cette façon, on assure la survie de l'*apartheid*.

163. Ma délégation invite les Etats Membres de cette organisation à nier la victoire de l'*apartheid* en refusant de reconnaître le Transkei en tant qu'Etat souverain.

164. Mise à part la création des bantoustans tels que le Transkei, le régime sud-africain a adopté d'autres tactiques pour assurer le maintien de l'*apartheid*. Il a rendu l'*apartheid* si attrayant aux hommes d'affaires du monde libre qu'ils se précipitent tous pour investir en Afrique du Sud et en Namibie. Le prétexte donné pour cela est le caractère souhaitable du commerce libre. Ce n'est cependant pas la raison pour laquelle la concurrence entre les pays industrialisés, que stimule le commerce libre, s'est transportée de l'Europe en Afrique du Sud et en Namibie. La raison, c'est que les hommes d'affaires trouvent le climat en Afrique du Sud et en Namibie plus sain que partout ailleurs pour leurs affaires. Il n'y a ni grève ni revendications pour améliorer les conditions de travail et, surtout, aucune revendication d'augmentations de salaire, et la main-d'oeuvre est presque gratuite car elle est si bon marché.

165. Tout le monde qui a un peu d'argent à investir va donc faire fortune en Afrique du Sud et en Namibie. Ces hommes d'affaires donnent un appui moral énorme à l'*apartheid*, et les pays d'où ils viennent, qui ne font rien pour les en empêcher, approuvent, par leur inaction, l'*apartheid* malgré la condamnation publique de cette doctrine.

166. C'est cette garantie de l'appui moral qui encourage l'Afrique du Sud à continuer à pratiquer l'*apartheid* et à bafouer la position des Nations Unies à l'égard de l'*apartheid*. Le commerce libre doit refléter la conscience morale et la foi en la justice et la liberté sur lesquelles repose la démocratie. Cela ne peut être évalué en termes de profits monétaires ou d'influence technique gagnée. On ne peut donc prétexter que le commerce avec le régime inhumain d'Afrique du Sud ne sert qu'à promouvoir le commerce libre.

167. Plus sérieuse est l'alliance militaire grandissante entre le monde dit libre et l'Afrique du Sud. Pour acquérir la sympathie de l'Occident, l'Afrique du Sud a prôné qu'elle est nécessaire pour contrecarrer l'influence communiste dans l'océan Indien.

168. Il semble maintenant que l'Afrique du Sud ait réussi à convaincre l'Occident qu'elle était indispensable à sa défense car le courant d'armes en Afrique du Sud provenant

des pays occidentaux s'intensifie. Sa marine a été réapprovisionnée en armes perfectionnées et a entrepris des manoeuvres avec les marines des pays occidentaux. Son système de télécommunications surveille le continent entier et lui permet de relever les manoeuvres des libérateurs africains qui luttent pour libérer leurs territoires de l'emprise des tyrans. Des hélicoptères ont été fournis à l'Afrique du Sud et sont maintenant fabriqués là-bas. A quoi serviront-ils, sinon à transporter des patrouilles de tueurs vers les zones de résistance à l'*apartheid* en Afrique du Sud ?

169. Ces armes ont été utilisées pour attaquer et détruire des régions de l'Etat frère de la Zambie, car ses chefs refusent de s'incliner devant l'*apartheid*. Ma délégation déplore les incursions sans raison en Zambie et dans les autres Etats africains.

170. Mais surtout ma délégation est gravement préoccupée par le fait que l'Afrique du Sud est maintenant à même de produire des armes nucléaires. Nous avons attiré l'attention sur le désespoir dans lequel se trouve le régime sud-africain tandis que l'attitude de ce dernier envers les Noirs en Afrique du Sud a démontré clairement que ce régime ne respecte pas les Noirs. Ma délégation croit donc que le régime sud-africain n'hésitera pas à essayer ses nouvelles armes contre les Africains même en dehors de l'Afrique du Sud et de la Namibie. L'armement de l'Afrique du Sud, surtout en armes nucléaires, constitue donc une menace grave à la sécurité de l'ensemble du continent africain.

171. Nous ne pouvons pas passer sous silence le fait que, malgré les progrès réalisés en médecine, en Europe et aux Etats-Unis notamment, la première greffe du coeur a eu lieu en Afrique du Sud. On ne saura jamais combien de Noirs vivants, sains, ont été sacrifiés pour atteindre cet objectif. De plus, nous n'avons toujours entendu parler que de coeur noir transplanté sur un Blanc, jamais l'inverse.

172. Ce que je veux prouver par là est que le régime sud-africain est trop arrogant, trop audacieux pour se préoccuper des effets néfastes des essais nucléaires. Seuls des gens sensés le peuvent. C'est pourquoi des armes nucléaires ne devraient jamais être livrées à des bandits sans coeur qui en feront un mauvais usage lorsqu'ils se sentiront acculés. Ceux qui fournissent des installations nucléaires à l'Afrique du Sud ont méconnu leurs obligations morales et poursuivi leurs intérêts personnels, et ils seront pleinement responsables pour tout le mal que leurs armes causeront aux Africains innocents.

173. En présentant son argument pour l'expulsion de l'Afrique du Sud des Nations Unies, mon ministre des affaires étrangères a dit, en 1974 :

“Conformément aux principes de la Charte, tous les Membres sont invités à donner à l'Organisation des Nations Unies toute l'assistance possible dans toute action entreprise en vertu des dispositions de la Charte, et les Etats Membres sont invités à s'abstenir d'accorder une assistance à un Etat quelconque contre lequel l'ONU prend une action préventive ou une mesure de coercition⁹.”

⁹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, 1796^e séance.*

174. Je fais donc appel à tous les Etats qui maintiennent des relations avec le régime sud-africain, que ce soit dans le domaine du commerce, des sports, des questions militaires ou diplomatiques, de rompre ces relations conformément aux décisions de l'ONU. Nous devons respecter les décisions de l'ONU. Ce n'est qu'alors que nous pourrons isoler les criminels de l'*apartheid*, et traiter efficacement cette doctrine odieuse.

175. Enfin, ma délégation souhaite appuyer ou plutôt féliciter le Comité spécial contre l'*apartheid* pour les efforts qu'il a déployés pour donner tant de renseignements sur les activités du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud [voir A/31/22 et Add.1 à 3] et nous invitons instamment tous les Membres à continuer leur lutte vigilante contre le mal que représente l'*apartheid*.

176. M. GIAMBRUNO (Uruguay) [interprétation de l'espagnol] : Je vous remercie de nous permettre de faire une déclaration au sujet du vote qui a eu lieu hier sur le projet de résolution A/31/L.5. Parce que ce projet de résolution a été présenté et adopté hier, nous n'avons pas eu de temps pour recevoir les instructions voulues pour y prendre part. Par ailleurs, l'on a mentionné la présence d'un citoyen uruguayen lors des cérémonies qui ont eu lieu au Transkei; c'est pourquoi nous nous devons d'exposer notre position à cet égard après avoir soigneusement étudié les faits. Nous exposons maintenant cette position après avoir pris connaissance de tous les événements.

177. L'Uruguayen qui assistait aux cérémonies du Transkei y avait été invité; il n'y était donc pas et ce, en aucune façon, à titre de représentant officiel du Gouvernement uruguayen. Sa présence ne saurait signifier, fut-ce implicitement, une quelconque approbation. Bien au contraire, je voudrais indiquer à l'Assemblée générale comme preuve concrète de notre solidarité, que nous n'avons pu exprimer hier, que notre gouvernement a décidé officiellement de se prononcer en faveur du projet de résolution adopté hier. Cette décision implique également notre décision de ne pas reconnaître le Transkei.

178. Le PRESIDENT : Je remercie le représentant permanent de l'Uruguay pour les renseignements qu'il vient de fournir à l'Assemblée. Je l'assure également que la présidence a enregistré ce qu'il a déclaré concernant le vote qui a eu lieu hier.

179. M. GUTIERREZ (Bolivie) [interprétation de l'espagnol] : Je me dois d'exprimer mes convictions, ainsi que les sentiments du Gouvernement bolivien, dégageant ainsi notre responsabilité. Hier, un projet de résolution a été adopté condamnant la création de l'Etat artificiel du Transkei. Lorsque je suis arrivé à la séance plénière hier matin, M. Harriman, président du Comité spécial contre l'*apartheid*, avait déjà présenté le projet de résolution; à cause de cela, j'ignorais l'existence de ce projet de résolution. N'ayant pu assister à la séance plénière de l'après-midi, le siège de la délégation bolivienne était naturellement vide. Mais je tiens à souligner que notre absence à la séance plénière d'hier après-midi ne voulait pas dire, et ne saurait vouloir dire en aucune façon, que nous agissions avec discrimination vis-à-vis de la question en discussion. Bien au contraire, les Boliviens sont engagés dans cette décennie

contre la discrimination raciale sous toutes ses formes et nous ne saurions agir en nous écartant de cette décision.

180. Je voudrais donc déclarer, au nom de ma délégation, que si nous avons été présents lors du vote qui a eu lieu hier après-midi, nous aurions voté en faveur du projet qui

condamne la création artificielle de l'Etat du Transkei. Je voudrais également annoncer que le Gouvernement de mon pays ne songera jamais à reconnaître cet Etat. C'est tout ce que je tenais à clarifier.

La séance est levée à 18 h 10.